

Fonds de résultats pour l'emploi en Tunisie – financement basé sur les résultats

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

RÉSUMÉ EXECUTIF

L'Education Outcomes Fund (EOF), en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP) en Tunisie et le soutien du Secrétariat d'État à l'économie Suisse (SECO), lance un projet pour améliorer l'insertion et le maintien dans l'emploi des jeunes de 18 à 35 ans. Ce programme utilise un modèle de financement innovant basé sur les résultats (FBR), où les paiements aux organismes subventionnés dépendent de l'atteinte d'objectifs spécifiques. L'EOF invite les organismes spécialisés dans la formation et/ou l'insertion et le maintien dans l'emploi ainsi que les investisseurs d'impact à postuler pour cet appel à manifestation d'intérêt. Pour participer à ce programme, le chef de file doit être une ONG ou une organisation privée, les organisations publiques étant encouragées à former des consortiums avec ces dernières dans le cas où elles souhaiteraient participer.

Rôles Clés des Organismes

Les organismes intéressés pourront postuler en tant que prestataire unique, investisseur unique, ou en consortium. En particulier, les organismes sont chargés de :

- La formation adaptée aux besoins des participants et du marché du travail ;
- L'accompagnement dans la construction du projet professionnel et l'obtention d'emploi ;
- La formation continue pour assurer le maintien dans l'emploi.

Le FBR adopte une approche flexible : les prestataires ont la liberté d'adapter le contenu et la durée de la formation au contexte tunisien. Un évaluateur indépendant vérifiera les résultats de formation, insertion et maintien en emploi six mois plus tard avant tout paiement. Les résultats seront vérifiés sur trois années d'implémentation.

Manifestation d'Intérêt : Processus et Échéances

Le processus de sélection des organismes subventionnés se fera en deux étapes : la manifestation d'intérêt et l'appel d'offres. Pour cette manifestation d'intérêt, les échéances clés sont :

- Lancement de la manifestation d'intérêt : 8 janvier 2024
- Date limite de soumission des questions écrites sur les Termes de Référence (TdR) par les soumissionnaires : 15 janvier 2024.
- Conférence préalable à l'appel à manifestation d'intérêt pour clarifier les questions : 18 janvier 2024.
- Date limite de soumission des propositions : 09 février 2024.
- Notification de la décision aux candidats : fin février 2024.



Documents Requis

La proposition, ainsi que toute la correspondance et tous les documents relatifs à la proposition échangés par le candidat et l'EOF sont rédigés en français ou en anglais. Pour tous les documents soumis en anglais, une copie en français doit également être fournie. Cependant, il n'est pas nécessaire de traduire les pièces justificatives rattachées aux formulaires. Toute information financière ou relative aux coûts doit être exprimée en dollars des États-Unis. Les organismes soumissionnaires retourneront les documents suivants :

- **Formulaire d'information sur le candidat** – informations sur l'entité juridique
- **Formulaire de proposition technique** – informations sur les activités potentielles prévues par le candidat
- **Formulaire de viabilité financière** – informations sur le mode de financement du programme
- **Formulaire d'informations complémentaires** – informations sur l'expérience des candidats et sur les coûts historiques et prévisionnels de leurs programmes d'emploi
- **Documents d'éligibilité** – documents supplémentaires
- **Documents d'appui** – documents supplémentaires



L'ÉDUCATION OUTCOMES FUND (EOF)

L'Education Outcomes Fund (EOF) est le premier fond de résultats hébergé par les Nations Unies, au sein de l'UNICEF, destiné à financer des résultats à grande échelle et à soutenir l'amélioration de la qualité des programmes d'éducation et d'emploi.

L'EOF est un fonds d'affectation spéciale hébergé par l'UNICEF ; il est administré selon les règles et règlements financiers, administratifs et de ressources humaines de l'UNICEF, mais fonctionne selon une structure de gouvernance indépendante. Il mesure et paie pour ce qui compte - y compris les compétences de base comme la lecture, l'écriture et le calcul, mais aussi le développement holistique de l'enfant ainsi que les résultats tangibles en matière d'emploi. L'EOF se concentre particulièrement sur les filles, les femmes et les populations défavorisées.

Depuis sa création en 2018, l'EOF s'est imposé comme un acteur de premier plan dans le domaine du financement basé sur les résultats (FBR) et comme le seul centre d'expertise dédié au FBR dans le domaine de l'éducation et de l'emploi.

- L'EOF s'est associé aux gouvernements du Ghana et de la Sierra Leone pour établir les deux plus grands fonds de résultats en matière d'éducation à ce jour, totalisant 48 millions de dollars et prévoyant d'impacter plus de 300 000 enfants.
- L'EOF a également établi un partenariat important avec la Fondation LEGO afin de développer un portefeuille de programmes de FBR dans le domaine de l'éducation de la petite enfance dans divers pays, et d'amplifier le mouvement et l'écosystème de partenaires autour de cette approche.
- L'EOF s'est associée à SECO et au gouvernement tunisien afin de mettre en place un fonds de résultat innovant en matière d'emploi basé sur les bonnes pratiques internationales et adapté aux spécificités locales.

L'approche innovante de l'EOF a été présentée dans des publications telles que *The Stanford Social Innovation Review*¹, et *The Financial Times*².

L'EOF a été créé en 2018 par la Commission de l'éducation et le GSG.

¹ Stanford Social Innovation Review (n.d.). The Promise of Outcomes Funds (SSIR). [online] Available at: https://ssir.org/articles/entry/the_promise_of_outcomes_funds [Accessed 8 Nov. 2023].

² Jack, A. (2020). Social impact bonds boost literacy and numeracy but can they scale? [online] www.ft.com. Available at: <https://www.ft.com/content/864982bb-d97e-461c-93ca-cc5e0ab7bb6b>.



TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXECUTIF.....	1
L'EDUCATION OUTCOMES FUND (EOF).....	3
TABLE DES MATIÈRES.....	4
ACRONYMES.....	5
GLOSSAIRE.....	6
RÉSUMÉ ET ORIENTATIONS POUR LES DOCUMENTS RELATIFS À LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....	8
SOMMAIRE EXÉCUTIF.....	8
CONTENU DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....	9
CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ.....	10
APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....	11
PARTIE A : EXIGENCES ET PROCEDURE POUR L'EXPRESSION D'INTERET.....	11
PARTIE B : APERÇU DU PROCESSUS DE SÉLECTION DU PROGRAMME.....	18
FORMULAIRES DE CANDIDATURE.....	24
1. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES.....	24
2. FORMULAIRES POUR LES PRESTATAIRES DE SERVICES UNIQUES ET LES CONSORTIUMS DIRIGÉS PAR DES PRESTATAIRES.....	24
3. FORMULAIRES POUR LES INVESTISSEURS D'IMPACT.....	35
DOCUMENT TECHNIQUE.....	38
PARTIE A : DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	38
PARTIE B : CONDITIONS DE PAIEMENT.....	49
PARTIE C : VERIFICATION DES RÉSULTATS DU PROGRAMME.....	57
PARTIE D : CALENDRIER.....	62



ACRONYMES

ANETI : Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant

BETI : Bureau de l'emploi et du travail indépendant – Antennes locales de l'ANETI

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

EOF : Education Outcomes Fund

ExCom : Executive Committee

FBR : Programme de financement basé sur les résultats

GCL : Grant Confirmation Letter

HLSG : High Level Steering Group

MEFP : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

ONG : Organisation non gouvernementale

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petites et moyennes entreprises

SECO : Secrétariat d'État à l'économie

TdRs : Termes de référence



GLOSSAIRE

Bailleur de fonds pour les résultats : Il s'agit des bailleurs de fonds qui s'engagent à verser des ressources financières en fonction de l'obtention de résultats spécifiques. Ils canalisent leur contribution par l'intermédiaire de l'EOF. Les bailleurs de fonds pour les résultats peuvent être des donateurs privés ou publics (agences d'aide, fondations, organisations multilatérales, etc.).

Financement basé sur les résultats (FBR) : Un programme dans lequel une part importante du financement est liée à la réalisation de résultats convenus à l'avance.

Fonds de résultats : Un véhicule de financement établi dans le but de contracter de multiples partenaires de mise en œuvre dans le cadre d'un financement commun basé sur les résultats.

Gestionnaire du fond : Désigne le gouvernement et l'UNICEF / l'EOF en tant qu'"acheteurs de résultats" dans le cadre du programme de contrat FBR.

Grant Confirmation Letter (GCL) : Un accord entre l'EOF/l'UNICEF et les organismes subventionnés pour définir les dispositions des contrats de résultats, ou la manière dont l'argent est versé aux organismes subventionnés. Elle contient en annexe un document de programme, une version plus détaillée de la proposition de programme qui peut être adaptée à chaque organisme subventionné.

Organisme subventionné : L'organisation qui reçoit les fonds afin d'implémenter le programme. Les organismes subventionnés concluront un accord juridique avec l'EOF/l'UNICEF à l'issue du processus de sélection (la Grant Confirmation Letter – GCL). Les organismes subventionnés peuvent être :

- Des **investisseurs d'impact**, qui fournissent un financement initial et travaillent en partenariat avec des partenaires de mise en œuvre
- Des **prestataires de services**, qui utilisent leurs propres fonds pour préfinancer l'intervention.
- Des **consortiums** comprenant investisseurs d'impact et prestataires de service. Les institutions publiques peuvent participer au consortium mais ne peuvent être chef de file.

Paramètres de paiement : Les paramètres de paiement sont les résultats qui seront payés une fois la vérification terminée.

Prix par résultat : Le prix par résultat est le prix payé pour chaque unité de résultat obtenue.



Résultats : Un changement dans les connaissances, les compétences ou les comportements immédiats, intermédiaires ou à long terme des participants du programme, par exemple, l'obtention d'un emploi dans le cadre d'un programme de compétences pour l'emploi.

Résultats intermédiaires : Un produit tangible résultant directement des activités des prestataires de services.



RÉSUMÉ ET ORIENTATIONS POUR LES DOCUMENTS RELATIFS À LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

SOMMAIRE EXÉCUTIF

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'Education Outcomes Fund (EOF), en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP) et le soutien du Secrétariat d'État à l'économie Suisse (SECO), lance un projet pilote tunisien de financement basé sur les résultats. Le programme vise à améliorer les résultats en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi grâce à un modèle de financement innovant connu sous le nom de financement basé sur les résultats (FBR), dans lequel les paiements sont effectués aux organismes subventionnés après l'obtention de résultats prédéfinis (souvent appelés indicateurs de paiement).

En rendant compte sur les résultats (résultats intermédiaires et finaux) plutôt que sur les activités, les organismes subventionnés sélectionnés bénéficient de la flexibilité nécessaire pour adapter leur approche au contexte local, en testant différentes activités autorisées par la législation en vigueur, en apprenant et en corrigeant le tir en fonction des besoins identifiés au cours de l'implémentation. Dans le cadre de ce modèle, les résultats prédéfinis sont vérifiés par un évaluateur tiers indépendant et les paiements ne sont déclenchés que lorsque ces résultats sont atteints.

Les organismes sélectionnés joueront un rôle crucial dans :

- La formation des participants en fonction de leurs besoins et de ceux du marché du travail (soft skills et, si nécessaire, hard skills)
- L'accompagnement des participants dans la construction de leur projet professionnel
- L'accompagnement des participants dans l'obtention d'un emploi
- La formation continue des participants pour faciliter leur maintien dans l'emploi.
- L'amélioration de l'employabilité des participants.

La durée de trois ans du programme garantit un engagement à long terme des acteurs et un impact significatif. Le lancement du programme dépendra de l'obtention d'un engagement formel de financement de la part des bailleurs de fonds qui est en cours de finalisation. L'EOF prévoit de débiter l'implémentation au T3-T4 2024.



RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF ET DES EXIGENCES RELATIVES AU MATÉRIEL D'EXPRESSION D'INTÉRÊT

L'EOF et le MEFP souhaitent recevoir des manifestations d'intérêt de la part de prestataires et d'investisseurs intéressés par ce programme. Les candidats au programme seront sélectionnés par le biais d'une procédure de passation de marchés en deux étapes : la manifestation d'intérêt et l'appel d'offre. L'étape de la manifestation d'intérêt est le premier cycle de cette procédure et a pour but de présélectionner une première série de candidats à l'issue d'une évaluation initiale. Cette évaluation portera sur l'adéquation des propositions d'implémentation du programme sur la base des antécédents des organismes candidats dans le domaine des compétences pour l'emploi et d'une approche d'intervention préliminaire. Les organismes présélectionnés à l'issue de la phase de manifestation d'intérêt pourront participer à la deuxième phase, l'appel d'offre. L'EOF se réserve le droit de prolonger cette manifestation d'intérêt si le nombre de soumissionnaires est insuffisant.

ÉCHÉANCES CLÉS

- Lancement de la manifestation d'intérêt : 8 janvier 2024
- Date limite de soumission des questions écrites sur les TdR par les soumissionnaires : 15 janvier 2024.
- Conférence préalable à l'appel à manifestation d'intérêt pour clarifier les questions : 18 janvier 2024.
- Date limite de soumission des propositions : 09 février 2024.
- Notification de la décision aux candidats : fin février.

CONTENU DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Les documents requis dans le cadre de la soumission de la manifestation d'intérêt sont indiqués ci-dessous :

- Le "**Document d'appel à manifestation d'intérêt**" : Ce document contient la description et les règles de la procédure de sélection de la manifestation d'intérêt. Il comprend les délais, le mécanisme et les critères de sélection et les procédures de l'EOF et de l'UNICEF en matière de passation des marchés. Il détaille également le fonctionnement de la manifestation d'intérêt et le contenu des propositions.
- Les "**Formulaires de candidature**" : Ces formulaires qui comprennent des indications pour leur remplissage doivent être complétés et les candidats sont requis de fournir tous les documents justificatifs spécifiés.
- Le "**Document technique**" : Ce document contient une vue d'ensemble du programme et tous les détails de la conception technique. Il vise à informer les candidats sur la conception du programme et sur ce qui est attendu de leur participation à la mise en œuvre.



CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Toutes les informations fournies par l'EOF dans le présent dossier de manifestation d'intérêt le sont en toute bonne foi. L'EOF ne certifie pas que ces informations sont exemptes d'erreurs. EOF n'est pas responsable de l'utilisation de ces informations ni des revendications qui en découlent.

Tous les paramètres du programme et le calendrier décrits dans le **document technique** sont provisoires et sont susceptibles d'être affinés ou modifiés. Toutes les informations doivent être considérées comme des indications générales de l'orientation actuelle du programme. La définition finale sera établie avant l'appel d'offres.



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

PARTIE A : EXIGENCES ET PROCEDURE POUR L'EXPRESSION D'INTERET

1. ÉLIGIBILITÉ

Cet appel à manifestation d'intérêt accueille les candidatures d'organisations légalement établies en vertu des lois de tout pays quelconque. Il n'est pas obligatoire que l'organisation soit légalement établie en Tunisie à ce stade. En revanche, la présence d'un partenaire installé en Tunisie sera encouragée au stade de l'appel d'offre. En effet, l'objectif de l'appel d'offres est de procéder à une évaluation plus approfondie de l'aptitude des organisations présélectionnées au stade de la manifestation d'intérêt. Ceci afin de s'assurer que les candidats ont la capacité d'implémenter le programme et d'atteindre les résultats escomptés.

Au stade de la manifestation d'intérêt, les organisations peuvent poser leur candidature en tant que :

- **Prestataires uniques ;**
- **Investisseurs uniques ;**
- **Un consortium** - dirigé par un investisseur ou un prestataire. Un consortium est défini comme un groupe d'entités juridiques qui formeront ou ont formé une entreprise commune, un consortium, un partenariat ou une association. Dans ce cas, le consortium peut être composé d'une combinaison d'investisseur(s) et prestataire(s), ou uniquement d'un groupe de prestataires.

Les prestataires publics intéressés devront s'associer avec des organisations privées ou des ONG. Pour participer à ce programme, le chef de file d'un consortium doit être une ONG ou une organisation privée, les organisations publiques étant encouragées à former des consortiums avec ces dernières.

En cas de candidature en tant que prestataire ou investisseur unique, les organisations doivent être prêtes soit à agir en tant qu'entité principale lors de l'appel d'offres (c'est-à-dire à démontrer leur viabilité financière et le respect de l'ensemble des conditions administratives), soit à intégrer un consortium qui peut démontrer avoir obtenu un financement suffisant pour couvrir les coûts initiaux du programme, étant donné que les paiements ne seront effectués qu'une fois les résultats atteints.

Si les organisations se regroupent en consortium lors de la phase de manifestation d'intérêt, chaque entité juridique faisant partie du consortium confirmera dans la proposition conjointe que :

- Elles ont désigné une partie pour agir en tant qu'entité chef de file qui détiendra le contrat, dûment investie de l'autorité nécessaire pour engager légalement les



membres de l'entreprise commune ou du consortium conjointement et solidairement ;

- Si elle est retenue à cette étape et aux étapes suivantes, l'entité chef de file désignée signera un contrat avec l'EOF, qui est un fonds d'affectation spéciale indépendant de l'UNICEF. L'entité chef de file agira au nom et pour le compte de toutes les entités membres.

Un consortium peut également être créé entre le stade de la manifestation d'intérêt et celui de l'appel d'offres. Pour pouvoir se présenter en tant que consortium au stade de l'appel d'offres, au moins un membre du consortium doit avoir été présélectionné lors de la manifestation d'intérêt.

2. NOTATION DES PROPOSITIONS D'EXPRESSION D'INTERET

Cette procédure de passation de marché est ouverte et se déroule en deux étapes. Au moins un des membres du consortium (ou l'entité chef de file dans le cas d'une proposition de prestataires de service uniquement) doit avoir été présélectionné à l'étape de la manifestation d'intérêt pour pouvoir postuler à l'étape de l'appel d'offres. Au stade de la manifestation d'intérêt, les organisations seront évaluées conformément aux critères de sélection énoncés ci-après. Il n'y a pas un nombre prédéterminé de prestataires qu'il est prévu de sélectionner à ce stade du processus.

L'évaluation des propositions sera effectuée par le comité de sélection composé des équipes d'EOF et du MEFP, conformément aux règlements et pratiques de l'UNICEF, et toutes les décisions d'évaluation seront prises à la seule discrétion du comité de sélection. EOF peut contacter les candidats les mieux classés si nécessaire pour clarifier certains éléments de leurs propositions.

3. CRITÈRES DE NOTATION

Les **tableaux 1** et **2** présentent les critères de sélection au stade de la manifestation d'intérêt. Les candidats doivent s'efforcer de répondre à autant de critères que possible dans leurs réponses. Chaque type de candidat doit se référer aux critères de sélection lui correspondant (prestataires uniques/consortium/investisseurs uniques) afin de s'assurer que ceux-ci sont pris en compte dans la partie correspondante du modèle de proposition.



Tableau 1 - Critères pour les candidats prestataires de service ou les consortiums dirigés par des prestataires

Catégorie	Pondération
Critères techniques	90%
<p>Expérience et résultats pertinents dans le domaine de la formation et l'insertion professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérience dans la mise en œuvre de programmes liés aux objectifs du programme du fonds de résultats. ▪ Résultats d'interventions précédemment mis en œuvre par le candidat ▪ Expérience en matière d'accompagnement et d'insertion professionnelle des participants ▪ Expérience en matière de maintien des participants dans l'emploi ▪ Expérience dans l'implémentation d'un programme dans le domaine de l'emploi avec des partenaires. <p>Cette liste de critères est non-exhaustive. Le prestataire n'est pas tenu d'avoir de l'expérience dans tous les critères mentionnés ci-dessus.</p>	45%
<p>Alignement de l'intervention proposée avec les objectifs du fonds de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adéquation, rigueur et pertinence des interventions proposées 	35%
<p>Équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité de l'équipe centrale et de la direction de l'organisation candidate ▪ Résident de longue durée/personnel national à la tête de l'organisation candidate 	10%
Critères financiers	10%
<p>Viabilité financière</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sources de financement ou stratégie de financement claire pour le programme 	10%



Tableau 2 - Critères applicables aux candidats investisseurs ou aux consortiums dirigés par des investisseurs

Catégorie	Pondération
Critères techniques	35%
<p>Expérience et antécédents en rapport avec le contexte : Expérience en tant qu'investisseur d'impact ou en tant que fondation travaillant avec des partenaires de mise en œuvre par le biais de subventions.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérience de travail dans des programmes similaires avec des objectifs similaires. ▪ Expérience en application d'outils de gestion de projet dans des programmes axés sur les résultats afin de garantir la réussite du prestataire 	30%
<p>L'équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité/expertise de l'équipe centrale et de la direction ▪ Personnel dans le pays / Poste clé avec expérience dans la région MENA ou dans un contexte similaire à celui de la Tunisie 	5%
Critères financiers	65%
<p>Viabilité financière</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement disponible pour l'investissement en Tunisie ou approche pour l'obtention des fonds 	65%

SOUSSION DES PROPOSITIONS

CONTENU DE LA PROPOSITION DE MANIFESTATION D'INTERET

Une proposition de manifestation d'intérêt se compose de deux parties et doit contenir les réponses au formulaire de manifestation d'intérêt fourni par l'EOF et les documents justificatifs. Les formulaires de la manifestation d'intérêt, fournis par l'EOF, sont les suivants :

- Formulaire d'information du candidat
- Formulaire de proposition technique
- Formulaire de viabilité financière



- Formulaire d'informations complémentaires

Les candidats ne seront pas directement notés sur le formulaire d'informations complémentaires, mais il est essentiel d'y répondre de la manière la plus détaillée possible afin d'éclairer la dernière partie de la conception technique du programme qui aura lieu entre la manifestation d'intérêt et l'appel d'offres.

Le reste de la proposition de manifestation d'intérêt est constitué de documents d'appui, tels que la preuve du statut juridique, qui peuvent étayer la candidature. Les pièces justificatives peuvent être composées des éléments suivants :

- Documentation sur l'éligibilité
- Documents d'appui

Toute pièce justificative requise, ou incluse en supplément, doit être systématiquement nommée et classée sous le numéro de formulaire correspondant.

Les propositions incomplètes et celles qui dépassent le nombre maximum de pages indiqué dans les formulaires ne seront pas prises en considération.

CONFIDENTIALITÉ

Les documents de la manifestation d'intérêt, ainsi que tous les documents de la proposition fournis par le candidat à l'EOF, seront considérés comme la propriété de l'EOF et les propositions ne seront pas renvoyées aux candidats.

Toutes les informations et tous les documents fournis aux candidats par l'EOF doivent être traités de manière confidentielle par les candidats. Le candidat ne doit pas utiliser les documents de la manifestation d'intérêt à d'autres fins que la préparation d'une proposition.

Les candidats doivent apposer la mention "CONFIDENTIEL" sur les informations contenues dans les documents de leur proposition qui sont considérées comme confidentielles. L'EOF et le comité de sélection traiteront ces informations en conséquence.

COUT DE LA PREPARATION DE LA PROPOSITION DE MANIFESTATION D'INTERET

Chaque candidat reconnaît que sa participation à la présente manifestation d'intérêt se fait à ses propres risques et coûts. Le candidat supportera tous les coûts liés à la préparation et à la soumission de sa proposition, et l'EOF ne sera pas responsable de ces coûts, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt.



LANGUE ET DEVISE

La proposition, ainsi que toute la correspondance et tous les documents relatifs à la proposition échangés par le candidat et l'EOF sont rédigés en français ou en anglais. Pour tous les documents soumis en anglais, une copie en français doit également être fournie. Cependant, il n'est pas nécessaire de traduire les pièces justificatives rattachées aux formulaires. Toute information financière ou relative aux coûts doit être exprimée en dollars des États-Unis.

Les documents justificatifs et les imprimés qui font partie de la proposition peuvent être rédigés dans une autre langue, à condition d'être accompagnés d'une traduction fidèle des passages concernés en français. Lors de l'interprétation de la proposition, la version traduite de ces documents justificatifs et imprimés prévaudra sur la version originale de ces documents. La responsabilité de la traduction, y compris l'exactitude de la traduction, incombe exclusivement au candidat.

COMMUNICATION ET QUESTIONS DES CANDIDATS

Les candidats peuvent soumettre toute question concernant cette Appel à Manifestation d'Intérêt par courriel à procurement@edufundmea.org. La date limite de réception des questions est le 15 janvier 2024, au plus tard à 23h59, heure de Tunis. Les candidats doivent poser des questions aussi claires et concises que possible. Les communications verbales ne seront pas effectives à moins qu'elles ne soient formellement confirmées par écrit par le point de contact de l'EOF en charge de la gestion de cette procédure d'appel à manifestation d'intérêt. En aucun cas la communication verbale ne peut prévaloir sur la communication écrite.

Les candidats sont également tenus d'informer immédiatement l'EOF par écrit de toute ambiguïté, erreur, omission, divergence, incohérence ou autre défaut dans n'importe quelle partie des documents de la manifestation d'intérêt, en fournissant tous les détails. Les candidats ne bénéficieront pas de ces ambiguïtés, erreurs, omissions, divergences, incohérences ou autres défauts.

L'EOF communiquera les réponses aux questions des candidats dans un document de questions et réponses partagé après la conférence préparatoire à la manifestation d'intérêt.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE À L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Une conférence virtuelle préparatoire à l'appel à manifestation d'intérêt se tiendra le 18 janvier. L'heure et la date exacte sera confirmée par l'EOF une fois la manifestation d'intérêt lancée. Un lien pour la conférence sera communiqué aux candidats avant la réunion. L'EOF répondra aux questions envoyées à l'avance par les candidats afin de fournir des clarifications sur les documents de la manifestation d'intérêt.



L'EOF partagera un document de questions et réponses contenant les réponses à toutes les questions posées lors de la conférence préparatoire à l'appel d'offres, ainsi que les réponses aux questions anonymes reçues jusqu'à la date limite de réception des questions écrites.

AMENDEMENTS AUX DOCUMENTS DE LA MANIFESTATION D'INTERET

À tout moment avant la date limite de soumission, l'EOF peut, pour quelque raison que ce soit, modifier les documents de la manifestation d'intérêt par le biais d'un amendement. L'EOF informera par écrit les parties concernées de toute modification apportée.

Afin de donner aux candidats un délai raisonnable pour tenir compte des modifications dans la préparation de leurs propositions, l'EOF peut, à sa seule discrétion, prolonger la date limite de soumission.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

La date limite de soumission des propositions est fixée au 9 février 2023.

Toutes les propositions doivent être soumises avant cette date à procurement@edufundmea.org, avec la mention : "Nom de l'organisation_AMI".

Les candidats doivent s'assurer que les pièces jointes ne dépassent pas 25 Mo par courriel. Si nécessaire, les propositions peuvent être envoyées dans plusieurs courriels, chacun devant être clairement identifié dans la ligne d'objet.

Toute proposition incomplète ou reçue par l'EOF après la date limite de soumission ne sera pas prise en considération.

RETRAIT ET MODIFICATION DES PROPOSITIONS

Une proposition peut être retirée à tout moment par le candidat sur demande écrite envoyée à procurement@edufundmea.org. Avant la date limite de soumission, un candidat peut remplacer ou modifier sa proposition après qu'elle a été soumise en envoyant un avis écrit à procurement@edufundmea.org.

ANNONCE DES CANDIDATS PRÉSÉLECTIONNÉS

Tous les candidats ayant envoyé une proposition seront informés par écrit de l'issue de la procédure de manifestation d'intérêt vers la fin du mois de février 2024. Le comité de sélection établira une liste restreinte des candidats qui seront invités à poursuivre la procédure de passation de marchés. Le nombre final d'organismes subventionnés sélectionnés sera défini avant l'appel d'offres.



PARTIE B : APERÇU DU PROCESSUS DE SÉLECTION DU PROGRAMME

PRINCIPES DIRECTEURS

Le processus de sélection est guidé par les principes suivants :

Transparence : la procédure sera claire et les informations à chaque étape seront communiquées à toutes les parties prenantes, y compris les candidats, de manière transparente.

Ouverture : la manifestation d'intérêt sera ouverte à tous les candidats et l'EOF s'efforcera d'en faciliter la diffusion auprès du public le plus large possible.

Efficacité : à chaque étape, les parties prenantes se concentreront sur l'objectif du processus : la sélection d'organismes subventionnés appropriés pour l'implémentation des fonds de résultats.

Efficience : L'EOF vise à réduire les coûts de transaction dans la conception des fonds de résultats en garantissant l'efficacité de tous les processus.

Diversité : L'EOF vise à sélectionner une diversité d'interventions, de prestataires et d'investisseurs afin d'apprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. La diversité est essentielle pour la stratégie de durabilité de chaque programme et permet à l'EOF de contribuer aux écosystèmes de la formation et de l'emploi et du financement basé sur les résultats.

Expérience locale : Pour s'assurer que le programme est adapté au contexte tunisien, l'EOF encourage les organisations à faire preuve d'une expérience et de relations locales pertinentes. Ainsi, les prestataires internationaux sont encouragés à s'associer à des organisations locales et/ou à avoir des équipes locales aux postes appropriés.

Renforcement de l'écosystème : Pour s'assurer que le programme renforce les synergies entre l'écosystème et la collaboration des organismes publics avec le secteur privé, les prestataires publics intéressés devront s'associer avec des organisations privées ou des ONG. Pour participer à ce programme, le chef de file doit être une ONG ou une organisation privée, les organisations publiques étant encouragées à former des consortiums avec ces dernières.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le processus de sélection de l'organisme subventionné est conçu pour atténuer et éviter les conflits d'intérêts. Un conflit d'intérêts est un intérêt personnel qui peut affecter ou être perçu comme affectant l'impartialité dans toute question relative aux fonctions. Cela inclut, sans s'y limiter, toute famille ou tout ami susceptible de bénéficier ou d'être perçu comme bénéficiant personnellement, financièrement ou professionnellement du processus de



sélection. En cas de conflit d'intérêts d'un membre du comité de sélection, y compris, mais sans s'y limiter, de l'équipe de l'EOF, celui-ci doit le signaler et se récuser du processus de sélection.

ÉTAPES DU PROCESSUS DE SÉLECTION POUR CE PROGRAMME

Le processus comprendra les étapes suivantes :

Engagement du marché

Le processus de sélection des organismes subventionnés a commencé par un engagement officiel avec le marché afin de garantir que tous les organismes subventionnés potentiels aient accès aux mêmes informations. Avant le lancement de la manifestation d'intérêt et de l'appel d'offres, l'EOF a organisé un engagement avec les prestataires de services et les investisseurs. Ces engagements de marché présentiels et virtuels ont détaillé la conception du programme proposé, les paramètres de paiement, la taille du financement, la portée et les activités potentielles. L'objectif secondaire de ces engagements était de donner aux organismes subventionnés potentiels l'occasion de signaler les problèmes potentiels liés au calendrier ou à la conception du programme avant la finalisation des documents du programme. Les organisations qui n'ont pas participé à ces consultations parce qu'elles ont été recommandées à l'EOF à des stades ultérieurs de l'engagement de marché peuvent demander les diapositives présentées aux autres prestataires de services et investisseurs. Il se peut qu'il y ait encore des prestataires et des investisseurs potentiels qui n'ont pas été engagés à ce stade, mais toutes les informations discutées ont été incluses dans les documents de la manifestation d'intérêt.

Après la publication du dossier de manifestation d'intérêt, une conférence préparatoire à l'appel à manifestation d'intérêt sera organisée pour répondre aux questions des candidats potentiels à chacune de ces étapes. Un document de questions et réponses sera préparé et mis à la disposition de tous les candidats intéressés sur le site Internet de l'EOF afin de répondre aux questions posées lors de la conférence préparatoire à l'appel d'offres ainsi qu'aux questions envoyées à l'EOF à une date prédéterminée.

La manifestation d'intérêt

L'objectif de la manifestation d'intérêt est de procéder à une première évaluation de la pertinence des propositions pour l'implémentation du programme. Elle permet aux prestataires de services et aux investisseurs d'entamer le processus de candidature pour le programme proposé, à l'aide d'une candidature légère qui décrit l'intervention proposée et fournit des preuves d'antériorité. La manifestation d'intérêt fournit des informations initiales sur la conception du programme, qui peuvent être ajustées, si nécessaire, avant l'appel d'offres.



L'appel d'offres

La phase d'appel d'offres est un processus beaucoup plus approfondi, au cours duquel l'EOF fournit des détails supplémentaires sur la conception du programme. Pour les consortiums candidats, au moins un des membres du consortium (ou l'entité chef de file dans le cas d'une proposition émanant uniquement d'un prestataire) doit avoir été présélectionné lors de la manifestation d'intérêt pour participer à l'appel d'offres.

Pour les prestataires ou les consortiums présélectionnés lors de la manifestation d'intérêt, l'appel d'offres demandera des informations telles que : les activités menées pour permettre l'insertion et le maintien dans l'emploi, les budgets détaillés de ce programme, les taux d'insertion et de maintien dans l'emploi estimés, la préférence pour la localisation géographique et les plans de durabilité. L'appel d'offres est l'étape à laquelle les candidats doivent avoir finalisé les partenariats de consortium avec lesquels ils postulent.

Le comité de sélection de l'appel d'offres évaluera les candidatures sur la base de leurs composantes techniques et financières.

Diligence raisonnable

S'il le juge utile dans le cadre du processus de sélection, le comité de sélection peut charger l'EOF de mener des activités supplémentaires de diligence raisonnable. Il peut s'agir de vérifier les références des programmes précédents, de vérifier les informations contenues dans les propositions, de demander des documents ou des informations supplémentaires, ou d'effectuer des visites sur place.

En outre, des négociations pourront être menées avec les candidats les mieux classés, si nécessaire, afin de clarifier certains éléments de leur proposition ou de demander des modifications du contenu de leur proposition ou des objectifs ou prix proposés, à condition qu'elles ne modifient pas de manière significative les termes de référence publiés. Les séances de négociation seront dirigées par des représentants l'EOF avec la participation éventuelle du gouvernement tunisien.

Sélection et attribution

Le nombre exact d'organismes subventionnés sélectionnés sera défini par l'appel d'offres.

L'EOF documentera l'ensemble du processus de sélection et justifiera les décisions prises aux stades de la manifestation d'intérêt et de l'appel d'offres, ainsi que le résultat de la diligence raisonnable et des négociations, y compris les révisions éventuelles des notes. Le rapport de sélection sera communiqué au gouvernement Tunisien, aux bailleurs de fonds des co-résultats et à l'UNICEF.

Tous les candidats seront informés de la décision à l'issue de la sélection. Pendant la période de 10 jours ouvrables suivant la notification d'attribution, les candidats non retenus peuvent soulever une question relative au processus de sélection. Dès réception du problème soulevé, l'EOF organisera une réunion de retour d'information après l'attribution de la subvention afin de permettre au candidat non retenu d'expliquer son problème et de



fournir un retour d'information sur sa proposition. Cette réunion se tiendra en présence de l'EOF, d'autres membres du comité de sélection le cas échéant et éventuellement d'un représentant de la Division des passations de marchés de l'UNICEF.

Les organismes subventionnés signeront un accord juridique appelé Grant Confirmation Letter (Lettre de confirmation de la subvention) avec EOF/UNICEF.

CALENDRIER PROVISOIRE DES ÉVÉNEMENTS

Le tableau ci-dessous présente les dates provisoires des étapes de la manifestation d'intérêt et de l'appel d'offres.

Tableau 3 - Calendrier provisoire des événements

Étape	Date prévisionnelle	Tâche
Manifestation d'intérêt	8 janvier	Lancement de la manifestation d'intérêt
	15 janvier	Date limite de soumission des questions écrites sur les TdR par les soumissionnaires
	18 janvier	Conférence préalable à l'appel à manifestation d'intérêt pour clarifier les questions
	26 janvier	Partage public du résumé de la conférence et de tout amendement aux TdR
	9 février	Date limite de soumission des propositions
	Fin février	Notification de la décision aux soumissionnaires
Pré-appel d'offre	Fin février – fin Avril 2024	Les prestataires présélectionnés travaillent à la planification de l'appel d'offres et aux partenariats avec les investisseurs / à l'établissement de consortiums. L'EOF pourra faciliter la mise en relation entre les prestataires et les investisseurs.
Dates prévisionnelles	Fin-avril	Lancement de l'appel d'offres
	Mi-mai	Conférence préparatoire à l'appel d'offres + document de questions et réponses
	Fin-mai	Date limite estimée pour l'appel d'offres



de l'appel d'offres ³	Début juin	Les membres du comité de sélection examinent et notent les candidats, se réunissent et choisissent les prestataires présélectionnés (les détails seront précisés ultérieurement).
Diligence raisonnable, négociation et signature du contrat	Mi-juin – mi-octobre	Entretien avec les candidats les mieux classés, diligence raisonnable, attribution des marchés

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LE PROCESSUS DE SÉLECTION

Le tableau ci-dessous présente les différents rôles et responsabilités au cours du processus de sélection.

Tableau 4 - Rôles et responsabilités dans le processus de sélection des organismes subventionnés

Organisme	Rôles et Responsabilités
EOF	<p>L'EOF dirigera le processus de sélection par le biais des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer avec le marché des prestataires et investisseurs potentiels. ▪ Préparer la stratégie de sélection, en collaboration avec le MEFP ▪ Préparer les documents, y compris les termes de référence pour les étapes de la manifestation d'intérêt et de l'appel d'offres, sur la base des modèles de l'EOF. ▪ Publier les documents relatifs à la manifestation d'intérêt et à l'appel d'offres et en assurer la diffusion. ▪ Former les membres du comité de sélection et assurer son secrétariat. ▪ Procéder à une vérification préalable des organismes sélectionnés avec l'appui du MEFP. ▪ Mener les négociations avec les organismes sélectionnés. ▪ Rédiger le rapport de sélection à la fin de la phase d'appel d'offres ▪ Communiquer avec les candidats tout au long de la procédure de sélection, y compris la notification de l'attribution.

³ Ces dates seront confirmées une fois que le financement aura été formellement engagé par les bailleurs de fonds.



MEFP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formuler ses préférences en matière de stratégie de sélection. ▪ Fournir un retour d'information sur la stratégie de sélection, les termes de référence, le rapport de sélection et tous les documents pertinents pour le processus de sélection des organismes subventionnés. ▪ Nommer des représentants pour participer au comité de sélection et s'assurer de leur disponibilité.
Les bailleurs de fonds (dont le SECO)	<p>Les bailleurs de fonds peuvent, s'ils le souhaitent</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir un retour d'information sur la stratégie de sélection, les termes de référence et d'autres documents essentiels pour le processus de sélection des organisations subventionnées.
Équipe chargée de la passation des marchés de l'UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournit un retour d'information sur la stratégie de sélection. ▪ Fournit un retour d'information sur les documents de la manifestation d'intérêt et de l'appel d'offres. ▪ Si nécessaire, participer à la réunion de retour d'information après l'attribution du marché.
Équipe juridique de l'UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examine et approuve toute modification des dispositions du modèle de convention de financement des résultats standard, de la lettre de confirmation de la subvention (GCL) et du document de programme.
Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valide les documents de la manifestation d'intérêt et de l'appel d'offres ▪
Comité de sélection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établi avec des représentants de l'EOF, du MEFP et de l'ANETI en tant que membres votants et du SECO en tant qu'observateur ▪ Examine les propositions soumises et se réunit pour en discuter et appliquer les critères de sélection définis dans les documents de la manifestation d'intérêt et de l'appel d'offres. ▪ Valide le rapport de sélection rédigé par l'EOF pour confirmer le résultat du processus de sélection.



FORMULAIRES DE CANDIDATURE

1. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Les tableaux ci-dessous indiquent les informations requises pour chaque formulaire. Les formulaires modifiables sont annexés aux documents de la manifestation d'intérêt sous forme de documents Word. Les critères d'évaluation des formulaires figurent à la Partie A **section 3. Critères de notation de l'appel à manifestation d'intérêt.**

Les candidats doivent remplir les formulaires correspondant à la nature de l'entité chef de file (prestataire ou investisseur) en utilisant la police **Montserrat, taille 10, avec un interligne de 1,0**, et respecter le nombre de pages spécifié ci-dessous. Les pièces justificatives supplémentaires annexées ne sont pas prises en compte dans le nombre limite de pages. Toutefois, le nombre de pièces justificatives doit rester raisonnable, le total ne dépassant pas un maximum de 20 pages.

2. FORMULAIRES POUR LES PRESTATAIRES DE SERVICES UNIQUES ET LES CONSORTIUMS DIRIGÉS PAR DES PRESTATAIRES

A. INFORMATIONS REQUISES SUR LES SOUMISSIONNAIRES

Il est **obligatoire** de remplir ce formulaire en intégralité et d'y annexer les documents justificatifs pertinents.

Formulaire d'information du candidat

1. Nom légal du candidat. Dans le cas d'un consortium, le nom de l'entité chef de file.

2. Dans le cas d'un consortium, nom légal de chaque membre. Le candidat doit classer les membres dans les catégories suivantes : prestataires/partenaires d'implémentation ou investisseurs et indiquer le statut juridique de l'organisation (à but non lucratif, à but lucratif, publique).



3. Année et adresse d'enregistrement du candidat

Quelle est la date d'enregistrement légal de votre entreprise au niveau international ? Et en Tunisie (si applicable) ?

Cochez la case pour indiquer que des copies des documents originaux d'enregistrement du candidat ou des membres du consortium ont été incluses. Veuillez inclure les documents certifiant le statut juridique du candidat. Dans le cas d'un consortium, veuillez inclure une copie de l'acte constitutif ou du statut juridique de tous les membres individuels.

4. Informations sur le représentant autorisé du candidat, y compris son nom, son adresse, son numéro de téléphone et son adresse électronique. Dans le cas d'un consortium ou d'une entreprise commune, fournir les coordonnées de tous les membres.

B. FORMULAIRE DE PROPOSITION TECHNIQUE

Expérience et antécédents en matière d'emploi en fonction du contexte

Critères évalués :

- Expérience et résultats pertinents dans le domaine de la formation et l'insertion professionnelle
- Expérience dans l'implémentation de programmes liés aux objectifs du programme du Fonds de résultats.
- Résultats des interventions précédentes et méthodes de vérification des résultats employées
- Expérience en matière d'insertion professionnelle des participants
- Expérience en matière de maintien des participants dans l'emploi
- Expérience dans l'implémentation d'un programme d'emploi avec des partenaires

Cette liste de critères est non-exhaustive. Le prestataire n'est pas tenu d'avoir de l'expérience dans tous les critères mentionnés ci-dessus.

Veuillez décrire 2 ou 3 programmes antérieurs pertinents qui démontrent le mieux votre capacité à mettre en œuvre les objectifs du programme en Tunisie. Mettez en évidence les résultats obtenus, la manière dont ils ont été évalués et soulignez toute expérience pertinente au regard des critères ci-dessus et du champ d'application du présent programme.

Cette réponse ne doit pas dépasser 3 pages.



Alignement de l'intervention proposée sur les objectifs du fonds de résultats

Critères évalués :

Adéquation, solidité, efficacité et pertinence des interventions proposées

Veillez fournir un aperçu des interventions proposées, en mettant en évidence les éléments clés et la manière dont ils conduiront aux résultats souhaités du programme. Vous pouvez utiliser les questions ci-dessous pour guider votre réponse et ajouter toute autre information qui pourrait être pertinente pour le programme.

Prévoyez-vous de travailler sur l'ensemble de la chaîne (formation, l'insertion et maintien) ou seulement sur une partie du programme ? Envisagez-vous de poursuivre d'autres activités dans le cadre du programme ?

Comment envisagez-vous d'évaluer les besoins du marché du travail et/ou de créer des partenariats avec des entreprises pour faciliter l'insertion des participants ?

Quelle formation envisagez-vous ? Indiquez la durée de la formation envisagée. Comment envisagez-vous d'aider les participants à trouver un emploi et à le conserver ?

Quels sont le(s) secteur(s) d'activité sur lesquelles vous prévoyez de vous concentrer ?

Pour la proposition finale, prévoyez-vous de soumissionner seul ou avec d'autres entités ?

Cette réponse ne doit pas dépasser 3 pages et demie.

Équipe

Critères évalués :

- Qualité de l'équipe centrale et de la direction
- Résident de longue durée/personnel national à la tête de l'organisation

Fournir de brèves biographies des principaux membres de l'équipe (c'est-à-dire de l'équipe de gestion), ainsi que leurs rôles et responsabilités. Mettez en avant le personnel national et l'expérience acquise dans le pays.

Cette réponse ne doit pas dépasser 1 page.



C. FORMULAIRE DE VIABILITE FINANCIERE

Viabilité financière

Critères évalués :

Sources de financement / stratégie

Étant donné que le paiement sera effectué à l'atteinte de résultats préétablis et qu'il n'y aura pas de prépaiement, prévoyez-vous de préfinancer le programme vous-même ou d'établir un partenariat avec un investisseur ? Dans l'affirmative, avez-vous des pistes ou des idées préliminaires sur les organismes susceptibles de vous fournir le préfinancement ?

Cette réponse ne doit pas dépasser 1 page.



D. FORMULAIRE D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES REQUISES

Il est **obligatoire** de remplir intégralement ce formulaire. Les informations fournies dans ce questionnaire ont pour objectif de nous permettre d'orienter la conception en fonction de votre connaissance du marché. Toutes ces informations sont indicatives, vous ne serez pas tenu responsable de tout changement ayant eu lieu à un stade ultérieur de la procédure d'appel d'offres.

Informations supplémentaires requises

Préférences géographiques

Le cas échéant, indiquez les gouvernorats dans lesquels vous opérez en Tunisie :

Veillez énumérer tous les gouvernorats de la Tunisie dans les catégories du tableau ci-dessous. Les 24 gouvernorats de la Tunisie sont : Ariana ; Béja ; Ben Arous ; Bizerte ; Gabès ; Gafsa ; Jendouba ; Kairouan ; Kasserine ; Kébili ; Kef ; Mahdia ; Manouba ; Médenine ; Monastir ; Nabeul ; Sfax ; Sidi Bouzid ; Siliana ; Sousse ; Tataouine ; Tozeur ; Tunis ; Zaghuan.

Ne serait pas prêt à implémenter le programme dans ce gouvernorat	Serait éventuellement prêt à implémenter le programme dans ce gouvernorat	Souhaiterait implémenter le programme dans ce gouvernorat

Dans combien de gouvernorats pourriez-vous opérer simultanément ?

Parmi les gouvernorats où vous envisageriez d'implémenter le programme et ceux où vous souhaiteriez implémenter le programme, considérez-vous qu'il sera plus difficile ou coûteux d'atteindre les résultats dans certains d'entre eux et pourquoi ?

Cette réponse ne doit pas dépasser 1 page et demie.

Partenariats

Si vous n'avez pas encore constitué de consortium, avez-vous l'intention d'en former un ? Savez-vous déjà avec qui vous êtes susceptible de travailler en partenariat ? Prévoyez-vous que des composantes spécifiques de vos interventions soient assurées par d'autres prestataires ou par des partenaires sous-traitants ? Dans l'affirmative, quels sont ces éléments et quel type de partenaires envisagez-vous ?

Cette réponse ne doit pas dépasser une demi-page. Si cette question ne s'applique pas à votre situation, veuillez indiquer N/A et justifier.

Formation Professionnelle

L'idée initiale du programme est de payer pour trois résultats, la formation, l'insertion dans l'emploi avec maintien dans l'emploi pendant 1 mois et le maintien dans l'emploi pendant 6 mois. Actuellement, la formation peut être composée de deux aspects : la création d'un projet professionnel adapté au participant et une formation (soft ou hard skills). Les paramètres exacts de la formation (en termes de durée et de contenu) n'ont pas encore été définis. Compte tenu du type d'intervention que vous envisagez de réaliser et de sa durée, prévoyez-vous :

- Recevoir 3 paiements : (1) formation, (2) insertion avec une période de maintien d'un mois et (3) insertion avec une période de maintien de 6 mois*
- Recevoir 2 paiements : (1) insertion avec une période de maintien d'un mois et (2) insertion avec une période de maintien de 6 mois*

Pouvez-vous expliquer pourquoi, compte tenu de la formation que vous envisagez d'offrir, le paiement de la formation est utile ou non ?

Cette réponse ne doit pas dépasser une demi-page. Si cette question ne s'applique pas à votre situation, veuillez indiquer N/A et justifier.



Coûts historiques / estimations des coûts pour des composants spécifiques

Veillez remplir le tableau ci-dessous et fournir une fourchette de **coûts par participant** pour chaque composante de l'intervention. Les coûts historiques sont les coûts qui ont été encourus pour vos programmes précédents. Comme nous savons que de nombreux programmes acceptent l'insertion dans CIVP, nous sommes conscients que vos coûts historiques et vos estimations peuvent varier pour un programme qui ne l'accepte pas, c'est pourquoi il y a une colonne supplémentaire.

N'hésitez pas à ignorer ce qui n'est pas applicable.

	Coût historique (tous contrats) (indiquer si les coûts sont par participant ou par groupe et dans ce cas, la taille du groupe)	Estimation pour les CDD/CDI (en cas de variation attendue des coûts due à l'exclusion des insertions en CIVP)
Évaluation des besoins du marché de travail/Étude de marché		
Sélection des participants		
Formation (soft skills)		
Formation (hard skills)		
Élaboration d'un plan de carrière		
Négociation de collaboration avec les entreprises		
Participation à des réseaux professionnels		
Préparation à l'entretien		
Insertion dans l'emploi		
Maintien à 1 mois		
Maintien à 6 mois		



Avez-vous une estimation du pourcentage de participants insérés en contrat aidé (CIVP) dans vos précédents programmes d'emploi ?

Quelles sont, selon vous, les différences entre les types de contrat en ce qui concerne le coût de l'insertion et du maintien dans l'emploi ?

Ces informations resteront strictement confidentielles, nous les recueillons pour informer le reste de la conception technique et garantir un prix de base réaliste et équitable pour les résultats. L'approche de détermination des prix par résultats sera déterminée pour l'appel d'offre et les organisations candidates seront requises de présenter un budget détaillé lors de cette étape ultérieure du processus de sélection. Ce budget ne sera pas tenu de respecter les estimations fournies lors de la manifestation d'intérêt.

Cette réponse ne doit pas dépasser 1 page et demie.

Capacité de formation

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous le nombre de personnes que vous avez formées dans le cadre de vos **programmes précédents les plus pertinents**.

<i>Nom du programme</i>	<i>Nombre de participants formés</i>	<i>% de femmes</i>	<i>Pays</i>

Ces informations resteront strictement confidentielles, nous les demandons pour éclairer le reste de la conception technique et garantir un taux d'insertion réaliste et équitable.

Cette réponse ne doit pas dépasser une demi-page.



Taux d'insertion dans l'emploi

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous les taux d'insertion dans l'emploi de vos programmes précédents (de préférence en Tunisie). N'hésitez pas à ignorer les colonnes pour lesquelles vous n'avez pas d'informations.

<i>Nom du programme</i>	<i>Taux d'insertion (réel ou estimé)</i>	<i>Taux d'insertion des femmes</i>	<i>Type de contrats</i>	<i>Pays (Tunisie ou autre)</i>

Ces informations resteront strictement confidentielles, nous les demandons pour éclairer le reste de la conception technique et garantir un taux d'insertion réaliste et équitable.

Cette réponse ne doit pas dépasser 1 page.

Taux de maintien en emploi

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous les taux de maintien dans l'emploi à 6 mois de vos programmes précédents (de préférence en Tunisie). N'hésitez pas à ignorer les colonnes pour lesquelles vous n'avez pas d'informations.

<i>Nom du programme</i>	<i>Taux de maintien (réel ou estimé)</i>	<i>Type de contrats</i>	<i>Taux de maintien des femmes</i>	<i>Pays (Tunisie ou autre)</i>



Cette information restera strictement confidentielle. Nous la demandons pour éclairer le reste de la conception technique et garantir un prix de base réaliste et juste pour l'indicateur de résultats d'insertion, car nous savons que l'insertion d'une personne en CDD ou CDI est plus difficile et plus coûteux qu'en contrat aidé.

Cette réponse ne doit pas dépasser 1 page.

Prévision de la capacité d'implémentation dans le cadre de ce programme

L'objectif du formulaire est de donner une idée de l'échelle à laquelle vous pourriez opérer.

1. *Bien que le montant précis des contrats potentiels pour chaque organisme subventionné soit encore en cours d'élaboration, nous souhaiterions connaître vos prévisions budgétaires et opérationnelles pour l'implémentation de ce programme. Prévision budgétaire :*
 - *Indiquez le montant minimum estimé nécessaire pour l'implémentation d'un programme de ce type sur trois ans :*
 - *Indiquez les montants de contrats minimum et maximum pour que vous envisagiez de participer à ce projet, étant donné la capacité de votre organisation (c'est à dire pour un contrat de moins de x USD il ne serait pas financièrement viable pour mon organisation de participer à ce programme **ou** pour un contrat de plus de y USD mon organisation ne pourrait pas s'engager à une telle échelle) :*

2. *Prévision opérationnelle :*

Indiquez dans le tableau ci-dessous, une estimation du nombre de personnes que vous pourriez former, insérer dans l'emploi avec un mois de maintien et maintenir pendant 6 mois dans l'emploi pour un programme de 3 ans. Votre estimation doit être réalisable pour l'insertion en CDD et CDI sachant que le programme n'acceptera pas l'insertion en contrat CIVP suite à la formation.



<i>Genre</i>	<i>Estimation du nombre de personnes formées</i>	<i>Estimation du nombre de personnes insérées en CDI ou CDD (inclus programme ex Karama) avec un mois de maintien</i>	<i>Estimation du nombre de personnes maintenues en CDI ou CDD (inclus programme ex Karama) durant six mois</i>
<i>Tous</i>			
<i>Femme</i>			

Ces informations resteront strictement confidentielles, nous les demandons pour éclairer le reste de la conception technique.

Cette réponse ne doit pas dépasser 1 page et demie



3. FORMULAIRES POUR LES INVESTISSEURS D'IMPACT

A. INFORMATIONS REQUISES SUR LES SOUMISSIONNAIRES

Ce formulaire fournit des informations sur le candidat, son statut juridique et la validité de la proposition. Ce formulaire ne contribue pas à la note totale du candidat, mais il est **obligatoire** de le remplir entièrement et d'y annexer les documents pertinents.

Formulaire d'information du candidat

1. Nom légal du candidat. Dans le cas d'un consortium nom de l'entité chef de file.

2. Dans le cas d'un consortium, nom légal de chaque membre. Le candidat doit classer les membres dans les catégories suivantes : prestataires/partenaires d'implémentation ou investisseurs et indiquer le statut juridique de l'organisation (à but non lucratif, à but lucratif, publique).

3. Année et adresse d'enregistrement du candidat

Quelle est la date d'enregistrement légal de votre entreprise au niveau mondial ? Et en Tunisie (si applicable) ?

Cochez la case pour indiquer que des copies des documents originaux d'enregistrement du candidat ont été incluses. Veuillez inclure les statuts de la société, les statuts de l'association, l'acte constitutif ou tout autre document attestant du statut juridique de la société du candidat, le cas échéant. Dans le cas d'un consortium ou d'une entreprise commune, veuillez inclure une copie de la constitution ou du statut juridique de tous les membres individuels.

4. Informations sur le représentant autorisé du candidat, y compris son nom, son adresse, son téléphone, son adresse électronique et son nom légal :

B. FORMULAIRE DE PROPOSITION TECHNIQUE

Expérience et antécédents adaptés au contexte

Critères évalués :

- Expérience de travail dans des programmes similaires avec des objectifs similaires.
- Expérience en application d'outils de gestion de projet dans des programmes axés sur les résultats afin de garantir la réussite du prestataire -

Fournissez les détails de 2 ou 3 investissements/subventions antérieurs pertinents qui démontrent au mieux votre capacité à travailler avec des prestataires de services mettant en œuvre les objectifs du programme en Tunisie. Mettez en évidence les résultats obtenus et soulignez toute expérience pertinente au regard des critères ci-dessus et du champ d'application du présent programme.

Cette réponse ne doit pas dépasser 3 pages.

Équipe

Critères évalués :

- Qualité de l'équipe centrale et de la direction
- *Personnel dans le pays / Poste clé avec expérience dans la région MENA ou dans un contexte similaire à celui de la Tunisie*

Fournir de brèves biographies des principaux membres de l'équipe (c'est-à-dire de l'équipe de gestion), ainsi que leurs rôles et responsabilités. Mettez en avant le personnel national et l'expérience acquise dans le pays.

Cette réponse ne doit pas dépasser 1 page.



C. FORMULAIRE DE VIABILITE FINANCIERE

Viabilité financière

Critères évalués :

Financement disponible pour l'investissement en Tunisie ou approche pour obtenir des fonds

Décrivez votre stratégie de financement pour assurer le financement de ce programme. Quel montant de financement seriez-vous en mesure de fournir aux prestataires pour ce programme en Tunisie ?

Cette réponse ne doit pas dépasser 1 page.

D. FORMULAIRE D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES REQUISES

Il est **obligatoire** de remplir intégralement ce formulaire. Les informations fournies dans ce questionnaire ont pour objectif de nous permettre d'orienter la conception en fonction de votre connaissance du marché. Vous ne serez pas redevable des réponses fournies ici à un stade ultérieur de l'appel d'offres.

Informations supplémentaires requises

Partenariats

Le cas échéant, indiquez les prestataires avec lesquels vous envisagez de conclure un partenariat ou vos plans pour établir un tel partenariat.

Cette réponse ne doit pas dépasser 1 page. Si cette question ne s'applique pas à votre situation, veuillez indiquer N/A et justifier.

Si votre candidature est conjointe avec un ou plusieurs prestataires de services, merci d'indiquer les informations pertinentes au 'D. FORMULAIRE D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES REQUISES' du '2. FORMULAIRES POUR LES PRESTATAIRES DE SERVICES EXCLUSIFS ET LES CONSORTIUMS DIRIGÉS PAR DES PRESTATAIRES' relatives à leurs activités, sinon indiquez N/A dans le champ de saisie.

DOCUMENT TECHNIQUE

PARTIE A : DESCRIPTION DU PROGRAMME

LE CONTEXTE DU PROGRAMME

Le programme de FBR pour l'emploi en Tunisie entre le SECO, le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP) et l'EOF a débuté en septembre 2021 avec le lancement d'une analyse du contexte, visant à déterminer si le contexte tunisien était propice à la conception et à l'implémentation d'un programme de FBR.

RAISON D'ETRE ET VALEUR AJOUTEE DU PROGRAMME

LE FINANCEMENT BASÉ SUR LES RÉSULTATS (FBR)

Le financement basé sur les résultats (FBR) se distingue d'autres modèles de financement couramment adoptés par les programmes de développement, qui se basent sur le paiement des activités, par le fait que les fonds déboursés aux prestataires soient liés à l'atteinte de résultats préétablis.

Contrairement aux programmes de développement traditionnels, les prestataires de services ne sont pas tenus de respecter un manuel d'opérations strict composé d'activités prédéfinies.

L'utilisation du FBR permet également la collecte systématique de données sur les activités qui fonctionnent le mieux, mais aussi sur les prix et les coûts (par exemple, l'insertion et le maintien dans l'emploi). Cette collecte de données permet à toutes les parties prenantes



d'en savoir plus sur le coût de l'impact et des résultats et permet au projet d'avoir un impact à long terme.

Chaîne d'impact	Description	Types de programmes	
ACTIVITÉS ⏏	Formation et médiation avec les employeurs pour comprendre leurs besoins.	Les programmes traditionnels d'employabilité financent des activités et des produits	
PRODUIT ⏏	Finalisation de la formation et préparation adaptée à l'emploi pour le participant		
RÉSULTATS ⏏	Insertion professionnelle	Les programmes de financement basés sur les résultats se concentrent sur les résultats en matière d'emploi	
			Maintien dans l'emploi
			Augmentation des revenus
IMPACT ⏏	Développement économique : Les besoins du marché du travail sont satisfaits et le taux de chômage est réduit.		
	Inclusion sociale : Amélioration de la capacité à générer et à maintenir des revenus pour les populations prioritaires.		

Figure 1 - Les différences entre les programmes traditionnels d'employabilité et les programmes de financement basé sur les résultats

Les programmes de financement basé sur les résultats de l'EOF s'appuient sur un modèle de partenariat avec plusieurs acteurs de l'écosystème. L'EOF mobilise le financement des bailleurs de fonds publics ou privés. Une fois la conception technique réalisée par l'EOF, des prestataires privés ou associatifs sont sélectionnés pour implémenter le programme. Les prestataires sont invités à développer des partenariats avec des investisseurs d'impact pour préfinancer les interventions, EOF ne payant que pour les résultats finaux obtenus. Une fois les résultats d'insertion et maintien en emploi obtenus et validés par un évaluateur indépendant, les prestataires et/ou investisseurs sont rémunérés.



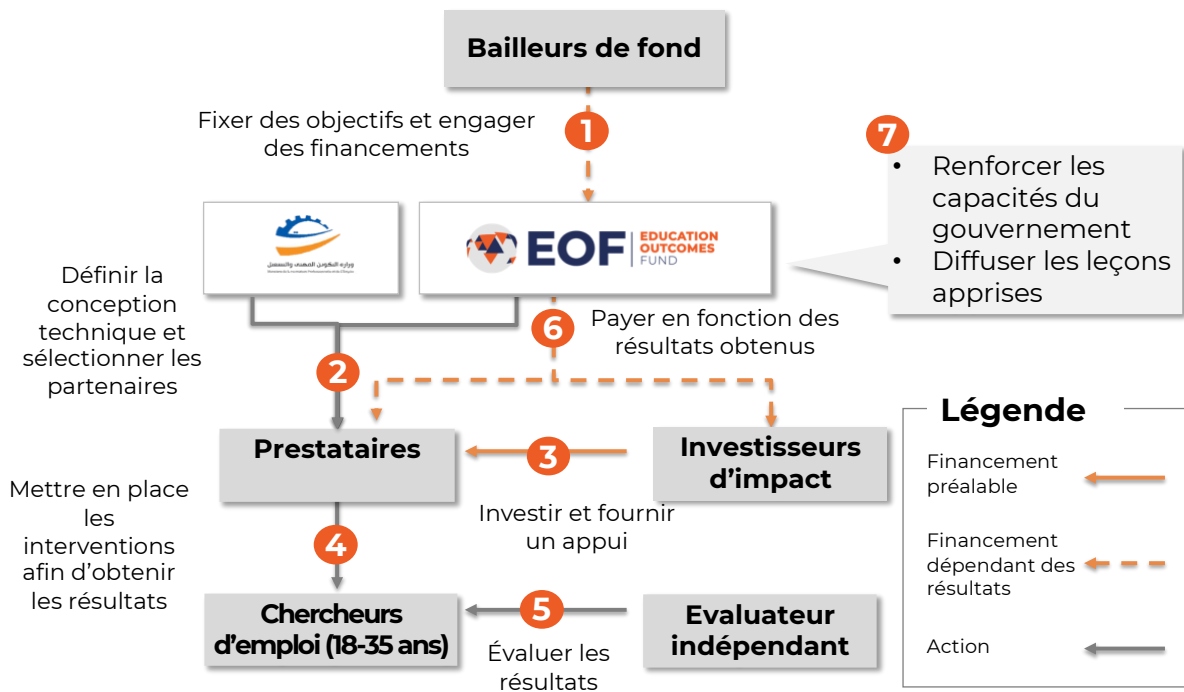


Figure 2 - Implémentation des programmes de financement basé sur les résultats avec l'EOF

Dans le cadre du FBR, l'accent est mis sur la mesure et la vérification des résultats. Les résultats du programme sont vérifiés de manière indépendante afin que les prestataires de services puissent être rémunérés pour les avoir atteints.

JUSTIFICATION DE L'UTILISATION DU FBR POUR L'EMPLOI

Le FBR modifie complètement la manière dont les interventions sont conçues et implémentées, car les prestataires sont incités à se concentrer sur ce qui est réellement nécessaire pour obtenir des résultats. En mettant l'accent sur les résultats, le FBR peut améliorer l'efficacité des programmes.

Dans le domaine des compétences pour l'emploi, le FBR garantit que le financement des bailleurs de fonds n'est déboursé que lorsque des résultats ont été obtenus en matière d'insertion et de maintien des participants du programme sur le marché du travail.

Les programmes de développement traditionnels paient pour la réalisation d'activités, par exemple dans le domaine des compétences pour l'emploi, les programmes se concentrent généralement sur la réalisation de formations. Une étude de la Banque Mondiale a montré



que deux tiers des programmes traditionnels d'acquisition de compétences pour l'emploi n'ont pas d'impact positif significatif sur l'emploi et les revenus.⁴

Les programmes de FBR vont au-delà de la formation et se concentrent sur l'adéquation des compétences, l'insertion et le maintien dans l'emploi. Une insertion de qualité n'est pas seulement le fruit d'une formation préalable adéquate, mais aussi d'une adéquation efficace des compétences. En outre, un soutien tout au long du parcours de l'emploi est nécessaire pour garantir que l'employé sera performant dans son travail et restera employé à long terme, ce qui sera bénéfique à la fois pour la population et pour les employeurs. La flexibilité de l'implémentation permettra à tous les prestataires de services d'innover et de trouver les activités les plus efficaces pour l'insertion des jeunes dans les CDD et CDI en Tunisie. Les activités et le secteur opérationnel que les prestataires soumettront dans la manifestation d'intérêt et l'appel d'offres sont indicatifs, mais en fonction des changements sur le marché du travail et de l'identification des points d'amélioration des activités, les prestataires peuvent modifier leur manuel d'opération pour assurer l'atteinte des résultats.

Le FBR favorise donc une approche plus globale afin d'obtenir des résultats concrets à long terme. Le premier Contrat à impact social pour l'emploi en Colombie devait initialement cibler 514 personnes et durer jusqu'à la mi-2018. Cependant, à la lumière des premiers résultats positifs, les bailleurs de fonds ont décidé de prolonger le projet jusqu'à la fin de l'année 2018 et d'augmenter le budget pour financer davantage de résultats, ce qui a porté la limite totale de paiement des résultats à 766 personnes et les objectifs fixés en matière d'insertion ont été atteints⁵.

LA TUNISIE EN TANT QUE PAYS PRIORITAIRE

Capital Humain

Le chômage en Tunisie a atteint 17,8 % en 2021 à cause de la pandémie de COVID-19, touchant particulièrement les jeunes, dont 35,8 % sont sans emploi, et les femmes, indépendamment de leur niveau d'éducation. La situation est aggravée par une disparité géographique marquée, 77 % des entreprises étant situées dans les régions côtières, accentuant ainsi les écarts entre les gouvernorats intérieurs et côtiers.

L'inadéquation des compétences en Tunisie est un facteur clé du chômage, avec 58 000 diplômés, dont 40 % de l'enseignement supérieur, rejoignant chaque année un marché du

⁴ World Bank (2018). World Development Report 2018: Learning to Realize Education's Promise. [online] World Bank. Available at: <https://www.worldbank.org/en/publication/wdr2018>.

⁵ The Government Outcomes Lab. (n.d.). Colombia Workforce Development Social Impact Bond - EMPLEANDO FUTURO. [online] Available at: <https://golab.bsg.ox.ac.uk/knowledge-bank/case-studies/colombia-workforce-sib/>.



travail où la majorité des 40 à 60 000 postes vacants ne requièrent pas de diplôme universitaire. Ainsi, le taux de chômage parmi les diplômés universitaires est de 27 %, plus du double de celui des individus ayant une éducation de base (11 %).

Mécanismes de l'emploi

Le gouvernement tunisien s'est engagé à créer des opportunités économiques et à réduire le chômage des jeunes, bien que les contrats à court terme subventionnés (CIVP) affichent un faible taux de conversion en emplois stables. De plus, le secteur privé, dominé par l'auto-emploi et les PME, peine à offrir des formations et des contrats stables. Le financement basé sur les résultats (FBR) assure que les fonds sont décaissés uniquement lorsque les résultats vérifiés sont atteints, permettant ainsi aux prestataires de s'adapter et d'innover pour maximiser l'impact de chaque dollar dépensé dans l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Segmentations des populations touchées par le chômage

Pour ce qui concerne l'emploi, une forte proportion de la population en âge de travailler (15-64 ans) est inactive, au chômage (demandeur d'emploi), occupe un emploi de faible qualité et/ou informel. Au deuxième trimestre 2023 le taux de chômage est de 15,6% (INS).

Le chômage des jeunes est particulièrement élevé en Tunisie. En 2018, environ 57% des chômeurs ont moins de 30 ans, et plus de 75% des chômeurs se retrouvent chez les moins de 35 ans. Le chômage s'est aggravé avec la pandémie du COVID-19, pour passer de 15 % avant la pandémie à 17,8 % à la fin du premier trimestre 2021. Les femmes et les jeunes (15-24 ans) sont particulièrement touchés, avec des taux qui atteignent respectivement 24,9 % et 40,8 %.

Le taux de chômage croît avec le niveau de qualification. Ainsi 27% des diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage. Pour autant, les chômeurs sans qualification ou à qualification intermédiaire restent globalement les plus représentés en valeur absolue (58% des 626 600 chômeurs).

Le taux de chômage est significativement plus élevé chez les femmes que chez les hommes et croît avec le niveau de qualification.

Taux de chômage par genre selon le niveau d'instruction, 2015 (World Bank)

	Homme	Femme	Total
Supérieur	17,78%	37,36%	26,84%
Intermédiaire	15,60%	18,43%	18,43%
Basique	8,36%	10,99%	10,99%

Source: WB(2023), based on INS labor survey

Source: INS

L'emploi informel (cotisations sociales non payées) représente 32,2% des emplois occupés en 2015 (CRES et BAD, 2016) et dépasse 50% dans certaines régions telles que Tataouine,



Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid. L'emploi informel est composé à 54% de non-salariés, à 46% de salariés et concerne notamment les petites entreprises de moins de 20 personnes où 95% de l'emploi est informel. Les jeunes sont particulièrement exposés : près d'un jeune travailleur sur deux n'a pas de contrat écrit et ne bénéficie pas de la sécurité sociale.

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme s'appuie sur 3 objectifs principaux :

- Tirer profit de cet exercice afin de générer des données structurées et intelligibles sur le marché du travail et sur les différentes approches de formation, d'insertion et surtout de maintien dans l'emploi à travers la collecte et la gestion de données précieuses en termes de feedback et d'évaluation des différentes initiatives implémentées par les prestataires.
- Renforcer la synergie et l'interaction avec l'écosystème des prestataires de services et permettre à l'ANETI d'identifier et de travailler potentiellement sur le long terme avec les prestataires de services les plus performants.
- Identifier les meilleures pratiques qui seront implémentées et les capitaliser sur celles-ci pour améliorer en continu les actions du MEFP et des établissements sous sa tutelle.

Les comités ont identifié des principes directeurs lors de la co-conception du programme afin d'assurer la durabilité de sa mise en œuvre, à savoir :

- **La simplicité** de la conception du programme afin d'augmenter les chances de succès de ce nouveau modèle pour la première phase du programme, d'assurer la faisabilité et d'encourager les prestataires à tester ce nouveau modèle.
- **L'innovation**, en capitalisant sur une approche innovante et sur les enseignements tirés d'autres programmes d'emploi FBR au cours de la phase de conception :
 - Obtenir des résultats
 - Assurer la faisabilité
 - S'appuyer sur ce qui est connu

Pour ce faire, nous avons conçu un programme qui vise à ne pas être trop exigeant pour les prestataires tout en obtenant des résultats durables en matière d'emploi. Le résumé de la recommandation du programme actuel figure dans le tableau ci-dessous.



Tableau 5 - Résumé des paramètres préliminaires du programme

Paramètre du Programme	Résumé des définitions actuelles
Objectifs généraux du programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les taux d'insertion dans l'emploi des jeunes en Tunisie ▪ Renforcer l'écosystème des prestataires de services et les synergies public-privé
Objectifs directs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insertion d'environ 2000 jeunes dans l'emploi <p>Ces objectifs sont des estimations et dépendront des informations sur le prix final par participant, ils sont susceptibles d'être modifiés.</p>
Intervention	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification et sélection des participants (sensibilisation, sélection des personnes qui conviennent et qui respectent les critères d'éligibilité, inscription au programme, invitation à se rendre au BETI pour recevoir leur lettre d'éligibilité). ▪ Analyse initiale du marché afin d'identifier les partenariats potentiels avec les entreprises et de s'assurer que le programme de formation est aligné sur les besoins du marché du travail. ▪ Formation professionnelle (pourrait inclure : bilan de compétences, élaboration d'un projet professionnel personnalisé/plan de carrière et formation en soft ou hard skills - cela peut être simultané pour plusieurs participants) ▪ Aide à la recherche d'emploi (partenariats avec des entreprises, soft skills, etc.) ▪ Aide au maintien dans l'emploi (coaching, formation continue, etc.)
Indicateurs de paiement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finalisation de la formation ▪ Insertion dans l'emploi avec 1 mois de maintien ▪ Maintien dans l'emploi durant 6 mois
Type de contrats valables pour le paiement des indicateurs d'insertion et de maintien dans l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CDD : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les CDD limités dans le temps ○ Les programmes ex-contrat Karama



	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CDI ▪ Les CDD liés à la tâche, les contrats CIVP et les contrats saisonniers ne seront pas valables pour les paiements de l'insertion et du maintien dans l'emploi
Méthode de vérification des résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation : Vérification des certificats soumis par les prestataires selon les critères qui seront établis lors de l'appel d'offre (nombre d'heures de formation, etc.) ▪ Insertion et maintien : Vérification des données sur la base de données de la CNSS / ANETI <p>La méthode de vérification précise sera finalisée après la présente manifestation d'intérêt, une fois qu'un évaluateur indépendant aura été sélectionné.</p>
Durée du Programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 années d'implémentation
Budget du Programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A confirmer après la manifestation d'intérêt

PORTÉE ESTIMÉE

L'EOF a estimé une portée directe d'environ 2000 jeunes chercheurs d'emploi insérés dans des emplois et le maintien d'une majorité d'entre eux pendant 6 mois. Cette portée est une estimation et est susceptible d'être modifiée. Le nombre exact de participants cibles sera défini après la manifestation d'intérêt.

La portée estimée de ce programme varie en fonction des éléments inclus dans le programme, du montant total du financement du programme, du budget d'évaluation et des propositions financières des candidats à l'appel d'offres. Les informations contenues dans le formulaire de cette manifestation d'intérêt nous permettront également de renforcer les estimations du prix par résultat.

CHAÎNE DE RESULTATS

Au cours de la phase d'implémentation, le programme visera à insérer environ 2 000 participants dans un emploi au cours d'une période de six mois suivant la signature du contrat par le participant. Une approche de bout en bout sera adoptée allant de la sélection des participants à leur maintien en poste. L'approche flexible du programme permet aux prestataires de personnaliser la sélection des groupes, régions et secteurs, facilitant ainsi



l'adaptation aux besoins du ministère de l'emploi et la collecte de données pour ajuster les interventions dans les phases ultérieures.

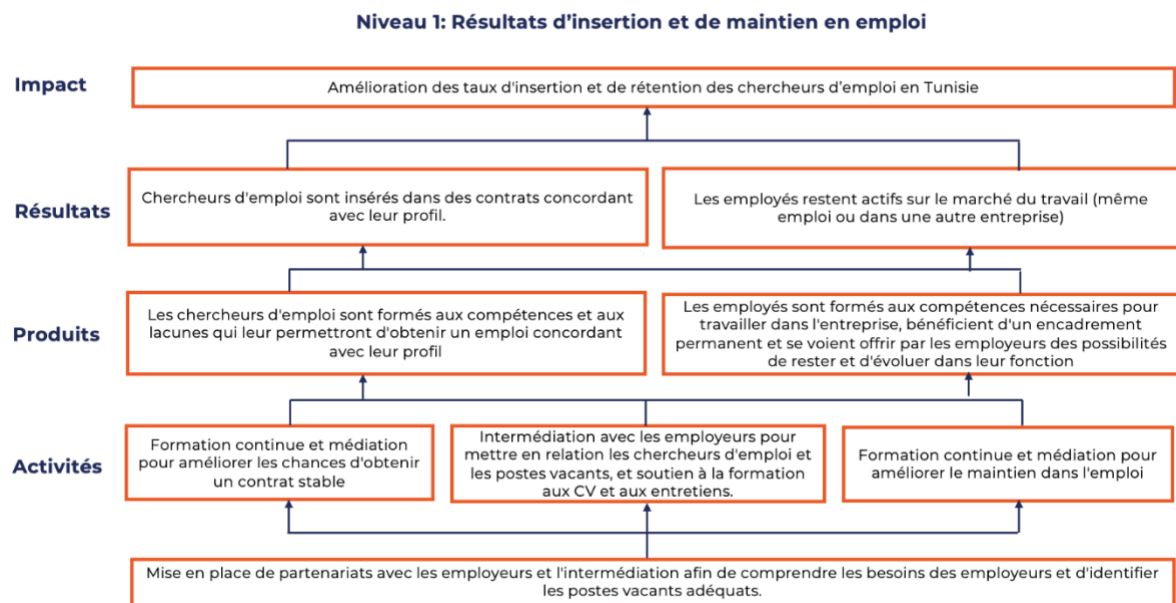


Figure 3 - Théorie du changement – Niveau 1 - Impact Direct

Hypothèses sur l'impact direct :

- Les prestataires de services sont en mesure d'accéder aux employeurs et de mettre en place des partenariats de travail avec eux.
- Il existe des postes adaptés au profil des participants pour un secteur et une région donnée.
- Les employeurs sont ouverts à l'idée de se concentrer sur le maintien et de réduire les taux de rotation.
- Les formations proposées sont adaptées aux besoins en compétences des employeurs.
- L'intermédiation et la mise en relation avec les emplois sont adaptées aux aspirations des participants.
- Les entreprises sont disposées à soutenir la médiation et la formation proposées aux employés sur le lieu de travail.
- Les participants sont motivés pour être mis en relation avec un emploi et le conserver.



POPULATION CIBLE

La population cible pour l'insertion et le maintien en contrat salarié a été déterminée par le comité technique et répondra aux critères présents dans le tableau ci-après. Tous ces critères seront vérifiés par un évaluateur indépendant et les paiements des résultats obtenus ne seront effectués que pour les participants éligibles.

Tableau 6 - Critères d'éligibilité de la population cible

Critère	Description
Hommes et femmes	Le programme s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes
18 et 35 ans	Les participants doivent être âgés de 18 à 35 ans au moment de l'inscription.
Minimum 1 an de chômage	1 an de chômage correspond à 4 trimestres successifs sans cotisation à la CNSS à la date d'inscription au programme. Cas particulier/exclus : <ul style="list-style-type: none"> • Chercheurs d'emploi en Programme Aidé (CIVP) au cours de la dernière année ; • Chercheurs d'emploi en formation initiale ou ayant obtenu leur diplôme au cours de la dernière année.
Ayant déjà ou non participé aux contrats aidés / formations ANETI	Si le participant a terminé sa participation à un long programme de l'ANETI il y a plus d'un an et que depuis lors la CNSS n'a pas été payée pour lui et qu'il n'a pas suivi de formation/diplôme, alors il est éligible.
Inscrits à l'ANETI ou nouveaux profils identifiés par les prestataires	Les prestataires peuvent utiliser leurs canaux pour sélectionner la majorité des participants. Une partie des candidats sélectionnés devront être déjà enregistrés à l'ANETI.
Les participants ont l'obligation de s'inscrire sur la plateforme de l'ANETI	Une fois sélectionnés par les prestataires de services, les participants devront se rendre au BETI pour s'inscrire au programme dans le cas où ils ne seraient pas préalablement inscrits.



Sans restriction sur les diplômes

Les participants peuvent être ou non des diplômés de l'enseignement supérieur.

REGIONS D'OPERATION DU PROGRAMME

Le choix des régions pour l'implémentation du programme revient aux organismes subventionnés. L'objectif est de donner aux soumissionnaires une plus grande liberté dans le choix de leur zone d'activité, ce qui leur permettra d'être plus libres en termes d'activités.

L'objectif est de réduire le déficit de compétences sur le marché du travail tunisien en formant les participants et en les mettant en relation avec des emplois pertinents. Par conséquent, les soumissionnaires peuvent opérer dans des zones où il y a des emplois, et dans des zones où ils sont déjà présents et où ils ont de l'expérience. Les soumissionnaires sont encouragés à soumissionner dans plusieurs régions et pas seulement sur le Grand Tunis car le comité de sélection cherchera à obtenir une diversité de régions d'implémentation. Dans l'appel à manifestation d'intérêt, il vous sera demandé d'indiquer les régions dans lesquelles vous souhaitez opérer.

Le prix par résultat est la variable d'ajustement dans chaque cas, les prestataires opérant dans des zones plus difficiles étant susceptibles de soumettre un budget plus élevé lors de l'appel d'offre dans le cas où il serait plus coûteux d'insérer avec succès les participants dans des emplois (coûts plus élevés ou taux de succès plus faible).

SECTEUR D'OPERATION DU PROGRAMME

Le choix du secteur pour les activités de formation revient aux prestataires de services. L'objectif est que les prestataires de services travaillent en étroite collaboration avec les entreprises afin de comprendre leurs besoins et d'adapter leurs formations aux compétences requises. Le choix de ne pas se focaliser sur certains secteurs permet également aux prestataires de changer d'offre au cours de l'implémentation du programme en fonction des fluctuations de la demande sur le marché du travail.

Les prestataires de services potentiels présélectionnés pour l'étape de l'appel d'offres devront probablement mentionner les secteurs préférés et détailler les activités qu'ils fourniront pour atteindre les résultats en matière d'emploi lorsqu'ils répondront à l'appel d'offres. N'hésitez pas à inclure le ou les secteurs dans lesquels vous souhaitez opérer dans vos propositions pour la manifestation d'intérêt, mais ce n'est pas obligatoire à ce stade. En fonction des variations du marché du travail et de ses besoins, le secteur de la formation et de l'insertion pourra être adapté au cours de la phase d'implémentation car le FBR permet aux prestataires une plus grande flexibilité dans la mise en œuvre des activités nécessaires à l'obtention des résultats.



PARTIE B : CONDITIONS DE PAIEMENT

Tous les paramètres du programme et le calendrier décrits sont provisoires et sont susceptibles d'être affinés ou modifiés. Toutes les informations doivent être considérées comme des indications générales de l'orientation actuelle du programme. La définition finale sera établie avant l'appel d'offres. Le lancement du programme lui-même dépend de l'obtention d'un engagement formel de la part des bailleurs de fonds.

INDICATEURS DE PAIEMENT

Les indicateurs de paiement sont des éléments essentiels des contrats de FBR. Ils définissent les résultats qui seront payés une fois la vérification achevée. La sélection des indicateurs de paiement est un élément central de la conception du programme, car elle définit ce qu'est le succès et détermine les incitations accordées aux prestataires de services. Pour sélectionner les paramètres de paiement appropriés, l'EOF a mis au point un cadre qui comprend les critères présentés ci-dessous.

Les paramètres de paiement doivent respecter les critères ci-dessous :

- Être significatifs pour les parties prenantes et cohérents avec la chaîne des résultats
- Être mesurables - il doit exister une méthode de mesure abordable et objective des paramètres.
- Être malléables, sous le contrôle des prestataires de services
- Difficile à contourner pour s'assurer que le programme aide réellement les participants à trouver un emploi et pas seulement les participants qui en auront trouvé un en l'absence du programme.

En outre, le panier global de paramètres de paiement devrait :

- Transférer le niveau approprié de risques aux prestataires de services et investisseurs en incluant un mélange équitable de résultats intermédiaires et finaux.
- Mesurer ce qui est important sans trop restreindre le champ d'action des services.
- Être simples et compréhensibles par un large éventail de parties prenantes, afin d'éviter tout malentendu ou litige au cours de l'implémentation du programme.

A l'heure actuelle, les indicateurs de résultats privilégiés sont les suivants :

- **La finalisation de la formation**
- **L'insertion à l'emploi avec un mois de maintien**
- **Le maintien dans l'emploi à 6 mois**

Les indicateurs de paiement peuvent être un mélange de résultats intermédiaires et finaux afin de ne pas transmettre trop de risques au marché des prestataires de services et investisseurs. Parmi les indicateurs de résultats finaux et intermédiaires possibles, certains sont plus proches de l'impact désiré que d'autres (tableau ci-dessous). Afin de déterminer les indicateurs les plus pertinents pour le programme tunisien, plusieurs questions ont été



examinées : le rapport faisabilité/impact est-il significatif et cet indicateur a-t-il un sens dans le contexte tunisien ?

Tableau 7 - Description des indicateurs de résultats

Indicateurs de résultat	Description
Achèvement de la formation	Le participant suit une formation (soft ou hard skills) et est accompagné dans la création d'un projet professionnel.
Insertion dans l'emploi avec 1 mois de maintien	Le participant est inséré dans un emploi (CDD de durée, ex Karama ou CDI) et reste dans cet emploi pendant au moins un mois.
Maintien dans l'emploi durant 6 mois	Le participant est maintenu dans l'emploi (CDD de durée, ex Karama ou CDI) pendant 6 mois. Si un participant change d'emploi pendant la durée du programme, le maintien dans l'emploi pendant 6 mois sera pris en compte pour le nouvel emploi s'il le trouve dans les 2 mois suivant son départ du précédent.

Tous les résultats doivent être atteints au cours des trois années d'implémentation du programme. Les prestataires ont la possibilité d'organiser leur modèle et leurs activités comme ils le souhaitent, mais nous les encourageons vivement à prévoir un délai supplémentaire pour atteindre les résultats au cas où ils n'atteindraient pas leurs objectifs et auraient besoin d'adapter leurs interventions. Les organismes sélectionnés sont encouragés à former et à insérer les participants en plusieurs cohortes pendant les trois années d'implémentation. Les paiements seront effectués tout au long des trois années, en fonction des différentes cohortes des participants accompagnées par les organismes.

L'utilisation du FBR est une opportunité d'apprentissage pour les organismes, car nous les laissons mener les activités qu'ils souhaitent et modifier leurs opérations tout au long de l'implémentation s'ils voient de nouvelles opportunités pour s'améliorer et atteindre les résultats. Cette flexibilité permet aux organismes subventionnés, au gouvernement et à l'EOF de recueillir des informations sur les activités qui permettent d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'emploi pour les participants.

Vous trouverez ci-dessous des informations plus détaillées sur les différents indicateurs et sur ce qui est considéré comme un contrat durable pour lequel nous paierons dans le cadre de ce programme. Veuillez noter qu'il s'agit uniquement d'un guide et que les paramètres définitifs seront fixés après la manifestation d'intérêt.



LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Comme indiqué ci-dessus, les prestataires sont libres de mener les activités qu'ils jugent appropriées en termes de formation, mais le programme prévoit une exigence minimale de formation pour les participants.

La formation n'est pas l'objectif principal du programme, et les prestataires doivent tenir compte de la durée de la formation, étant donné qu'ils devront atteindre tous les résultats, y compris les 6 mois de maintien pour tous les participants au cours des 3 années du programme.

Pour l'instant, nous suggérons que chaque participant suive une formation parmi lesquelles il devra y avoir :

- Un bilan de compétence
- La création d'un projet professionnel/plan de carrière personnalisé adapté
- Une ou plusieurs formations (qui peuvent être des Soft ou Hard Skills en fonction des besoins des participants)

Ceci n'est pas fixe et peut changer après la manifestation d'intérêt.

Les modalités relatives au volume minimum de formation seront définies après la manifestation d'intérêt.

L'INSERTION ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Pour être considérés comme valables pour l'insertion avec maintien d'un mois et les paiements de maintien dans l'emploi, les emplois obtenus par les participants doivent correspondre aux critères énoncés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 - Critères d'emploi pour lesquels le programme paiera

Critère	Description
Contrat	CDD (de durée ou ex Karama) ou CDI (écrit)
Temps plein	Temps plein
Délai maximal entre la formation et l'insertion	6 mois après la date de l'attestation



Salaire minimum	Au minimum, le salaire prévu par la législation tunisienne et le code du travail et le cas échéant par les conventions cadres ou conventions collectives
Emploi continu	<p>6 mois d'emploi non continu</p> <p>Si un participant change d'emploi pendant la durée du programme, le maintien dans l'emploi pendant 6 mois sera pris en compte pour le nouvel emploi s'il le trouve dans les 2 mois suivant son départ du précédent.</p> <p>La vérification sera donc en principe de 8 mois s'il y a une interruption de 2 mois entre deux emplois</p>

PONDERATION DU PRIX PAR INDICATEURS

Les pondérations de paiement déterminent la manière dont le montant disponible des fonds de résultats peut être réparti entre les différents indicateurs de paiement. Pour ce faire, les coefficients de pondération sont exprimés en pourcentage des fonds alloués à chaque indicateur. Un prix total par participant sera défini suite à l'appel d'offre puis nous appliquerons la pondération. L'EOF a développé un cadre dans lequel ces pondérations ont été définies sur la base des critères suivants :

- **Contrôle gérable/transfert de risque** : Évaluer si la réalisation de chaque indicateur est sensible aux facteurs externes et sous le contrôle des prestataires.
- **Confiance dans les outils de mesure** : Évaluer les informations disponibles sur l'utilisation de l'outil recommandé et la validation antérieure de cet outil dans le contexte local.
- **Coût de l'obtention des résultats escomptés** : Le paiement total attribué à une mesure spécifique doit tenir compte des coûts liés à l'obtention des résultats escomptés, étant donné que ces coûts peuvent influencer les incitations données aux prestataires.
- **Priorités des bailleurs de fonds et du gouvernement** : Évaluer l'intérêt et les domaines prioritaires des bailleurs de fonds potentiels et du gouvernement local pour le financement de chaque mesure spécifique.

Pour équilibrer le risque transféré aux prestataires et investisseurs et l'intérêt d'encourager chaque indicateur à des degrés différents, il convient de faire des compromis entre ces critères. L'estimation de la pondération par indicateur de résultats provient d'une analyse prenant en compte les critères de pondération ci-dessus et l'expérience internationale des programmes de FBR pour l'emploi.



Afin de s'assurer que les prestataires se concentrent sur la résolution du problème principal, l'emploi, et ne se focalisent pas uniquement sur la formation, le programme s'assurera d'accorder plus d'importance aux résultats d'emploi et moins à la formation.

Une première recommandation serait la pondération suivante, qui sera finalisée à la suite de la manifestation d'intérêt.



Figure 4 - Pondération estimée du prix par indicateur de résultats

LA FONCTION DE PAIEMENT

La fonction de paiement détermine le paiement total que les organismes subventionnés pourront recevoir en fonction des résultats obtenus. En d'autres termes, la fonction de paiement fournit la formule permettant de faire varier les paiements en fonction des résultats obtenus pour chaque participant.

Un résumé de la fonction générale de paiement pour chaque mesure de paiement est présenté dans les figures 5 à 7 ci-dessous.

1. ACHEVEMENT DE LA FORMATION



Figure 5 - Fonction de paiement pour l'indicateur 1 - achèvement de la formation



2. INSERTION DANS L'EMPLOI ET 1 MOIS DE MAINTIEN



Figure 6 - Fonction de paiement pour l'indicateur 2 - insertion dans l'emploi avec maintien dans l'emploi pendant un mois

3. MAINTIEN DANS L'EMPLOI DURANT 6 MOIS



Figure 7 - Fonction de paiement pour l'indicateur 3 - Maintien dans l'emploi durant 6 mois

FACTEURS A CONSIDERER POUR LE CALCUL DES PRIX

La détermination du prix correspondant à chaque indicateur de paiement est un élément essentiel de l'implémentation d'un programme de FBR car il définit le prix qui sera payé à chaque personne pour chaque résultat obtenu (c'est-à-dire la formation, l'insertion et le maintien à 1 mois (M1) et le maintien à 6 mois (M6).

CONTEXTE ET DEFINITIONS

Il existe différentes définitions qu'il est important de garder à l'esprit lors de la lecture de cette section.

Le prix unitaire est le coût total de l'accompagnement d'un participant de la sélection jusqu'au maintien à six mois⁶, tandis que **la structure de paiement** fait référence au pourcentage du prix unitaire alloué à chaque résultat escompté (c'est-à-dire les pondérations de paiement).

Il est important de garder à l'esprit que la structure de paiement définie ne correspond pas à la structure des coûts de l'intervention, mais qu'elle est définie en tenant compte d'autres facteurs tels que le niveau de risque transféré aux organismes subventionnés et le désir

⁶ Le prix unitaire est défini comme étant égal aux coûts encourus par participant pour la réalisation de tous les indicateurs (c'est-à-dire jusqu'au M6). Ces coûts pourraient inclure une prime qui devrait être stipulée comme faisant partie des coûts à prendre en considération lors de la définition du prix unitaire.



d'encourager des résultats plus proches de l'objectif final. En l'occurrence, les prestataires ou investisseurs ne récupèrent les coûts encourus pour chaque participant que lorsqu'ils atteignent le résultat M6 pour ce même participant. Par exemple, si le coût total par participant jusqu'à M6 est de 100 \$ et que les coûts encourus sont de 60 \$ pour la formation, 25 \$ jusqu'à l'insertion et 15 \$ jusqu'à M6, le prix unitaire sera de 100 \$ (même coût total). Cependant le prix par résultat ne sera pas égal aux coûts encourus pour chaque résultat mais, sur la base de la structure de paiement, les prix payés seront de 30 \$ pour la formation, 45 \$ pour l'insertion et 25 \$ pour M6 (voir figure 8). Il est important de garder à l'esprit que jusqu'à ce que le dernier résultat (c'est-à-dire M6) soit atteint, les organismes subventionnés seront en perte puisque les paiements pour la formation et l'insertion seront inférieurs aux coûts encourus pour ces étapes (figure 8). Il s'agit d'une indication qui montre comment la structure de paiement varie par rapport à la structure de calcul des coûts. En réalité, le prix total comprend généralement un rendement et est donc plus élevé que le coût total afin de prendre en compte le risque pour les prestataires ou investisseurs d'être payés uniquement sur la base des résultats obtenus.

Structure des coûts par participant; **coût = x**



Structure de paiement par participant; **coût = y**



Figure 8 - Structure des coûts et structure de paiement

D'autre part, il existe deux définitions clés lorsqu'il s'agit de réfléchir aux résultats obtenus dans le contexte des programmes pour l'emploi :

- **L'objectif** du fond de résultats correspond au nombre absolu de participants formés, insérés et maintenus dans l'emploi pendant 1 mois et 6 mois. Par exemple, 1000 participants ont été formés, 800 ont été maintenus pendant 1 mois et 500 pendant 6 mois.
- Le **taux de conversion** correspond au pourcentage de participants formés qui sont maintenus dans l'emploi jusqu'à 1 mois et 6 mois. En reprenant le même exemple, le taux de conversion pour l'insertion avec 1 mois de maintien (M1) serait de 80 % et pour 6 mois de maintien (M6) de 50 %.



METHODE DE CALCUL DU PRIX PAR RESULTAT

Trois variables sont nécessaires pour calculer les paiements et les prix par résultat (figure 9) :

- Montant total disponible pour les paiements pour l'indicateur X
- Prix par résultat pour l'indicateur X
- L'objectif pour l'indicateur X

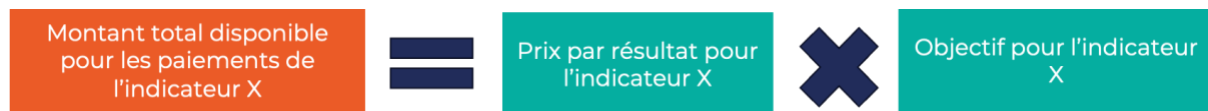


Figure 9 - Formule de calcul du prix par résultat par indicateur

Nous recueillerons des informations sur ces différentes variables dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt et d'appel d'offres afin de déterminer le prix par résultat et les objectifs pour chacun des prestataires de services du programme. Nous utiliserons également des références internationales et des données du gouvernement pour vérifier que le prix par résultat défini est raisonnable et conforme aux normes internationales.

Les prestataires de services d'emploi tunisiens étant bien établis sur le marché, ils sont en mesure de fournir des informations réalistes basées sur leurs expériences. Les informations que vous fournirez dans le formulaire complémentaire à cette manifestation d'intérêt nous permettront d'obtenir plus d'informations sur le prix potentiel des résultats et des objectifs.

En utilisant les informations de la manifestation d'intérêt, nous définirons des taux de conversion à la fois ambitieux et réalistes pour le contexte. Le taux de conversion sera le même pour tous les prestataires sélectionnés pour le programme, mais leurs objectifs spécifiques dépendront de leur capacité à accueillir de nouveaux participants pour ce programme.

Sur la base du taux de conversion défini, au cours de l'appel d'offres le prix par résultat et les objectifs pour chaque prestataire seront définis. Pour l'appel d'offres nous demanderons aux soumissionnaires de fournir des informations plus détaillées et justifiées sur le coût par activité et sur la capacité à étendre le programme et à traiter de nouveaux participants.

Dans l'appel d'offres, nous proposerons aux soumissionnaires un modèle qui calcule le prix unitaire et les objectifs pour chaque résultat, en utilisant les données fournies par le prestataire, ainsi que les pondérations de paiement et les taux de conversion définis.



PARTIE C : VERIFICATION DES RÉSULTATS DU PROGRAMME

La vérification des résultats est une composante obligatoire des programmes de FBR, puisqu'elle conduit au déboursement des fonds.

METHODOLOGIE DE VERIFICATION DES RESULTATS

Dans la pratique, les programmes traditionnels vérifient la prestation ou l'achèvement de formations qualifiantes, sans garantir un impact sur l'emploi. Cependant, dans un programme de FBR, nous évaluons si la population formée a été insérée dans des emplois et si elle reste dans l'emploi après une certaine période afin de garantir un emploi durable.

LA VERIFICATION DU PROGRAMME DE FBR POUR L'EMPLOI EN TUNISIE

Tous les paramètres du programme et le calendrier décrits sont provisoires et sont susceptibles d'être affinés ou modifiés. Toutes les informations doivent être considérées comme des indications générales de l'orientation actuelle du programme. La définition finale sera établie avant l'appel d'offres. Le lancement du programme lui-même dépend de l'obtention d'un engagement formel de la part des bailleurs de fonds.

Les critères d'éligibilité seront vérifiés périodiquement par l'évaluateur indépendant. Afin que les prestataires puissent commencer leurs activités, nous leur recommandons de vérifier les informations d'état civil (âge, sexe, etc.) au moment de l'inscription. Ensuite, les prestataires devront demander au participant de se rendre dans leur BETI pour s'inscrire à l'ANETI et récupérer une attestation d'inscription et une fiche prestations. En ce qui concerne la preuve que le participant a été au chômage pendant un an, nous étudions plusieurs options, y compris la possibilité que le participant fournisse l'historique de ses extraits CNSS au cours de l'année écoulée pour prouver son éligibilité.

Afin de faciliter la vérification par l'évaluateur indépendant, le prestataire de services devra fournir un dossier contenant la copie de la CNi du participant, l'attestation d'enregistrement fournie par le BETI, le relevé CNSS, l'attestation de formation et le projet professionnel.

En ce qui concerne la formation, l'évaluateur indépendant vérifiera les certificats d'achèvement de la formation, le contenu de la formation ainsi que les projets professionnels des participants. En fonction du choix de l'évaluateur, il pourra procéder à une évaluation qualitative d'un échantillon de participants pour vérifier qu'il correspond aux certificats, cela sera déterminé une fois que l'évaluateur sera sélectionné.

En ce qui concerne les indicateurs d'insertion et de maintien dans l'emploi, le contexte tunisien se prête à une évaluation à partir des données de la sécurité sociale, puisque chaque employeur est tenu de verser des cotisations patronales à la CNSS (figure 10). À l'aide des historiques CNSS fournies par les participants, un évaluateur indépendant vérifiera si le participant a effectivement obtenu un emploi en vérifiant si la cotisation CNSS a été payée en son nom. L'évaluateur indépendant vérifiera également si les cotisations CNSS ont été payées pour le participant au cours des six derniers mois, ce qui signifie qu'il a été employé de manière continue au cours de cette période.



La périodicité de l'évaluation sera déterminée avec l'évaluateur indépendant une fois qu'il aura été sélectionné.

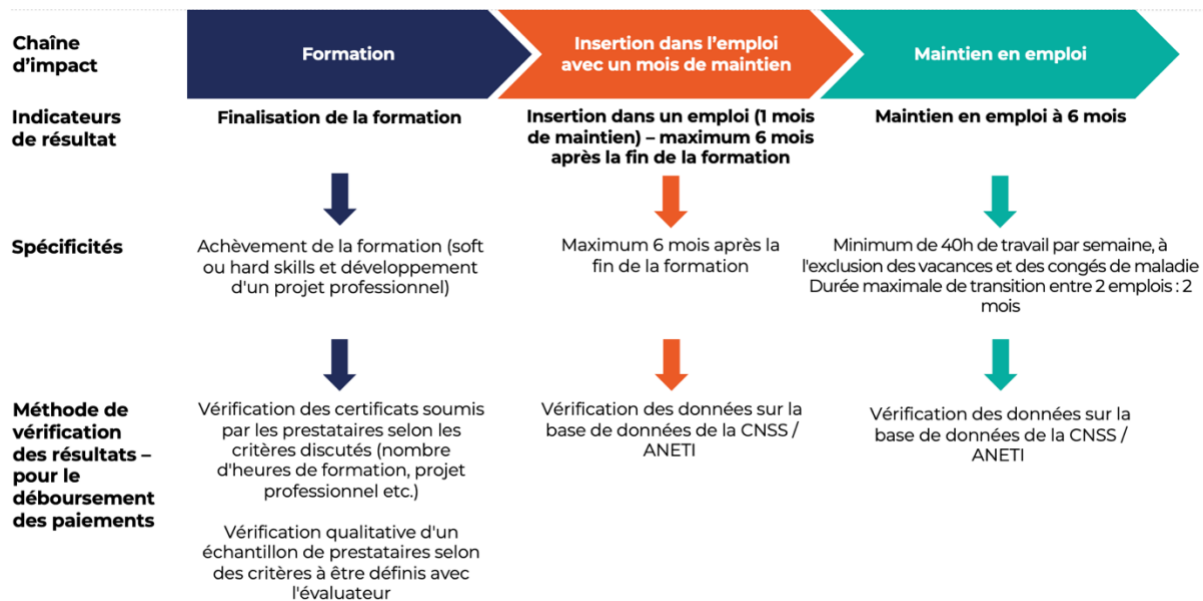


Figure 10 - Options pour les indicateurs de résultats et la méthode de vérification

Les derniers détails de la méthodologie d'évaluation seront affinés au cours du processus d'appel d'offres, pendant lequel les évaluateurs potentiels préciseront la méthodologie et évalueront les compromis entre les coûts et la fiabilité. L'évaluateur indépendant sera sélectionné dans le cadre d'un appel d'offres par l'EOF, conformément aux normes de l'UNICEF en matière d'équité, d'ouverture et de transparence.

Un résumé des éléments clés de l'approche de vérification des résultats de chaque mesure de paiement est fourni ci-dessous.

VERIFICATION DES CRITERES D'ELIGIBILITE DES PARTICIPANTS

Tableau 9 - Méthode de vérification de l'éligibilité des participants

Composante	Description
Indicateur	Le participant correspond à la population cible du programme
Méthodologie de collecte des données	Vérification des données de la base ANETI (durée du chômage, diplôme) via l'attestation d'inscription et la fiche prestations ANETI.



	<p>Nous étudions plusieurs options de vérification à l'aide de la CNSS, y compris la vérification des données via l'historique CNSS personnel du participant.</p> <p>Afin de faciliter la vérification par l'évaluateur indépendant, le prestataire de services devra fournir un dossier contenant la copie de la CNI du participant, l'attestation d'inscription à l'ANETI, la fiche prestations de l'ANETI, fournis par le BETI, l'historique CNSS, l'attestation de formation et le projet professionnel.</p>
Outil de mesure	Historique CNSS, Attestation d'inscription & Fiche Prestations d'ANETI

ACHEVEMENT DE LA FORMATION

Tableau 10 - Méthode de vérification indicative pour l'indicateur 1

Composante	Description
Indicateur	Achèvement de la formation
Méthodologie de collecte des données	<p>Collecte de données primaires : les prestataires de services fournissent à l'évaluateur l'attestation de suivi de la formation, ainsi que la copie de la CNI, l'attestation d'éligibilité et le projet professionnel du participant afin de vérifier les résultats obtenus dans le cadre de cet indicateur de paiement.</p> <p>Vérification qualitative éventuelle d'un échantillon de participants par prestataires de services selon des critères à définir avec l'évaluateur.</p>
Outil de mesure	Vérification de la liste de contrôle des normes minimales du projet professionnel et de la formation réalisée
Fréquence de la collecte des données	Périodiquement à partir du début de l'implémentation, la périodicité de l'évaluation sera déterminée avec l'évaluateur indépendant une fois qu'il aura été sélectionné.



INSERTION DANS L'EMPLOI SALARIE (CDD ET CDI) ET MAINTIEN D'UN MOIS DANS CE DERNIER

Tableau 11 - Méthode de vérification indicative pour l'indicateur 2

Composante	Description
Indicateur	Insertion dans un emploi salarié (CDD et CDI) et maintien d'un mois dans ce dernier.
Méthodologie de collecte des données	Vérification des données de la CNSS via l'historique CNSS
Outil de mesure	L'évaluateur indépendant récupère chez les prestataires, l'ANETI ou la CNSS, l'historique CNSS de chaque participant sur les 6 derniers mois. L'évaluateur vérifiera si la CNSS a été payée pour le participant pendant un mois grâce à cet extrait.
Fréquence de la collecte des données	Périodiquement à partir du début de l'implémentation, la périodicité de l'évaluation sera déterminée avec l'évaluateur indépendant une fois qu'il aura été sélectionné.

MAINTIEN DANS L'EMPLOI SALARIÉ POUR UNE PÉRIODE DE 6 MOIS (CDD ET CDI)

Tableau 12 - Méthode de vérification indicative pour l'indicateur 3

Component	Description
Indicateur	Maintien dans l'emploi salarié pour une période de 6 mois (CDD et CDI)
Méthodologie de collecte des données	Vérification des données de la CNSS grâce aux historiques CNSS des participants
Outil de mesure	L'évaluateur indépendant récupère chez les prestataires, l'ANETI ou la CNSS, l'historique CNSS de chaque participant sur les 6 derniers mois. L'évaluateur vérifiera si la CNSS a été payée pour le participant au cours des 6 derniers mois grâce à ces documents.



	Si le participant a changé d'emploi au cours de la période de 6 mois, un écart de 2 mois entre 2 emplois sera accepté, l'évaluateur pourra additionner le nombre de mois de paiement dans l'emploi 1 et dans l'emploi 2 pour vérifier si les 6 mois ont été atteints.
Fréquence de la collecte des données	Périodiquement à partir du début de l'implémentation, la périodicité de l'évaluation sera déterminée avec l'évaluateur indépendant une fois qu'il aura été sélectionné.

AGENDA D'APPRENTISSAGE : LE SUIVI-EVALUATION DU PROGRAMME

Cette section présente les objectifs d'apprentissage stratégique et définit les piliers et la portée de ce que l'EOF, le gouvernement et les bailleurs de fonds souhaitent apprendre de l'intervention et du programme. La portée des apprentissages au niveau des interventions et des programmes sera finalisée ultérieurement.

Le suivi et l'évaluation du programme viseront à atteindre trois objectifs.

1. Faciliter la prise de décision du gouvernement et informer les partenariats à venir : Le plan d'apprentissage aidera les décideurs du MEFP et de ses agences sous tutelle à prendre des décisions fondées sur des données probantes concernant les programmes d'emploi en leur fournissant des données spécifiques au contexte sur le rapport coût-efficacité des différents modèles d'intervention qui seront proposés. Il peut aider le gouvernement à identifier des partenaires privés et des ONG efficaces avec lesquels collaborer pour de futurs projets similaires.
2. Contribuer à la disponibilité des données sur les résultats en matière d'emploi : Le plan d'apprentissage pour ce programme visera à contribuer à la base de données mondiale sur les résultats en matière d'emploi par le biais de preuves et d'enseignements tirés sur les résultats obtenus, ainsi que sur le rapport coût-efficacité de différents modèles d'intervention pour l'intensification de la qualité de la formation et de l'insertion.
3. Promouvoir une utilisation poussée et améliorée des FBR dans les programmes de compétences pour l'emploi : le plan d'apprentissage permettra également de créer une dynamique en faveur d'une amélioration et d'une augmentation des FBR dans le domaine des compétences pour l'emploi afin d'améliorer l'accès des jeunes à des emplois sûrs.

L'intégration de la durabilité dans notre initiative est essentielle et a été prise en compte dès la conception du programme. Ceci inclut un engagement étroit avec le gouvernement tunisien et la création de comités pour orienter la conception et la sélection des prestataires, garantissant ainsi une participation gouvernementale continue. Le programme adopte une approche progressive, servant de laboratoire pour l'innovation et l'apprentissage constant. Il vise également un changement systémique en renforçant la collaboration et les capacités au sein de l'écosystème de l'emploi, promouvant l'appropriation du programme et la génération de données pertinentes. Enfin, une coordination accrue entre toutes les parties prenantes de l'emploi en Tunisie est envisagée pour optimiser l'efficacité, aligner les priorités et encourager d'autres bailleurs de fonds à participer.



PARTIE D : CALENDRIER

Tous les paramètres du programme et le calendrier décrits sont provisoires et sont susceptibles d'être affinés ou modifiés. Toutes les informations doivent être considérées comme des indications générales de l'orientation actuelle du programme. La définition finale sera établie avant l'appel d'offres. Le lancement du programme lui-même dépend de l'obtention d'un engagement formel de la part des bailleurs de fonds.

La figure 11 présente un calendrier général pour le lancement du programme.

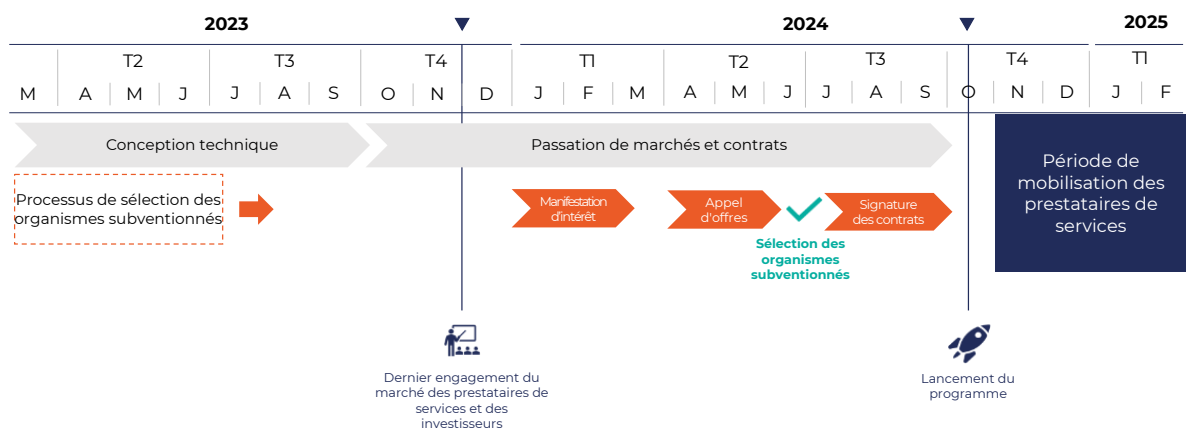


Figure 11 - Calendrier prévisionnel du programme

